Volume 16, numéro 3 – septembre 2016 AU SERVICE DE LA NATION





Photo: Mathieu Breton

La comédienne et réalisatrice Micheline Lanctôt, membre du jury du concours cinématographique *La Tête à Papineau* (voir à la page 4)

De peur du milieu des affaires ou d'une énième crise d'apoplexie de la Gazette et du Globe and Mail, nos gouvernants ne bougent plus. Ils font semblant de ne pas voir le français reculer.

UNE VISION CLAIRE POUR LE QUÉBEC

Par Didier Calmels

La sempiternelle tentation du « bon gouvernement » revient de façon constante chez certains députés du Parti québécois. Ces derniers affirment être souverainistes, mais, paradoxalement, ils sont prêts à écarter la souveraineté pour se faire élire. Ils choisissent de mettre de côté l'article 1 du PQ – réaliser la souveraineté du Québec – pour démontrer que ce parti peut former un bon gouvernement. Ces souverainistes du quand-ça-va-être-le-temps pensent ainsi rallier plus de gens au PQ, mais, ce faisant, ils font perdre son âme au parti et diminuer l'enthousiasme qui est à la base du projet de pays.

Le problème du « bon gouvernement », c'est que la souveraineté est placée à l'arrière-plan, comme si elle n'était pas vitale pour que les Québécois puissent s'épanouir pleinement. Comme si prendre

le contrôle de son avenir et devenir maître de ses richesses n'était plus une aspiration légitime. Pourtant, ce parti incarne un projet auquel aspirent tous les peuples, soit de devenir maîtres de leur destin. Il n'a pas à repousser sans cesse son idéal pour se contenter de gouverner une province comme une autre.

Le « bon gouvernement », c'est une option que le PQ a maintes fois choisie par le passé. Que ce soit au moment du « beau risque » de Lévesque, des « conditions gagnantes » de Bouchard ou bien de la longue période entre Boisclair et Marois, alors que la souveraineté était bien là, mais nullement mise de l'avant par le parti. Est-ce que cette option qui évince la souveraineté a fait augmenter pour autant les votes pour le PQ ? Même pas ! Résultat : au cours des quinze dernières années, les Libéraux ont dirigé le Québec pendant douze ans. Et ça continue encore et encore, comme dit la chanson. Alors, ça sert à quoi de renier ses principes pour, la majeure partie du temps, laisser le Québec entre les mains d'ultra-fédéralistes comme les membres des gouvernements Charest et Couillard ?

Une position claire

Le PQ ne doit pas céder une nouvelle fois à la tentation du simple « bon gouvernement », sinon, cela pourrait annoncer la fin tout court de ce parti. Cette stratégie a été très dommageable au PQ. Plusieurs souverainistes ont choisi de quitter depuis le parti ou bien décidé de rester à la maison et de ne plus exercer leur droit de vote.

L'ancien chef du PQ, Pierre Karl Péladeau, avait bien compris cette situation. Il avait bien vu que l'option du « bon gouvernement » avait fait fuir des partisans et avait mis le PQ en position de faiblesse parce qu'il naviguait entre deux eaux. D'un côté, le PQ voulait montrer l'image d'un « bon gouvernement », en mesure de gérer le Québec dans le grand ensemble canadien, et, de l'autre, même si on tentait de se faire discret, il y avait toujours quelque part la volonté de faire l'indépendance. Ainsi le Parti québécois était confiné dans une position ambiguë et ambivalente. Tout se passait comme si on tenait un double discours, sans parvenir à se brancher.

Dès son arrivée au PQ, il devenait clair qu'avec Péladeau comme chef, l'idée de simplement faire un « bon gouvernement » était mise aux oubliettes. Ce boulet que traînait le PQ depuis l'ère de Lucien Bouchard était jeté au loin. Péladeau s'était placé en droite ligne avec la pensée de l'ex-premier ministre Parizeau : la souveraineté devait être dans la lumière et non plus cachée au fond d'un vieux sac de jute.

Démission

Bien entendu, le PQ aspire à la victoire et se présente comme un gouvernement crédible, capable de rebâtir ce que le gouvernement Couillard a détruit. Bien sûr, s'îl est élu, il sera un bon gouvernement et gouvernera dans le meilleur intérêt des Québécois... mais il ne se contentera pas de cela! Sous Péladeau, la souveraineté du Québec ne serait pas mise de côté, mais elle deviendrait plutôt l'objectif à atteindre. Il est clair que tout serait mis en œuvre pour rétablir les ponts entre la souveraineté et la population. Il faudrait arriver avec de nouvelles études, des arguments tant économiques que sociaux. Tout en gouvernant le mieux du monde, il est clair que le PQ travaillerait pour amener une majorité de Québécois à se joindre au mouvement souverainiste.

Sous l'impulsion de Péladeau, le Parti québécois venait de quitter les chemins de gravier, les parcours sinueux pour revenir sur la grande route. Plus question de se contenter du « bon gouvernement » uniquement, ce parti devait maintenant assumer son option indépendantiste, la dépoussiérer, la moderniser, l'expliquer et démontrer ses bienfaits pour rallier la population. Les gens aiment la clarté, aiment qu'on se présente avec des positions sans ambiguïté.

Mais on sait ce qui s'est passé. En mai dernier, Pierre Karl Péladeau démissionnait de son poste, pour des raisons familiales, forçant le PQ à se chercher un nouveau chef.

Parmi les différents candidats à la chefferie, il s'en trouve pour vouloir mettre le projet souverainiste sur le bas-côté de la route. Le Parti québécois venait d'opter pour la clarté en mettant la souveraineté de l'avant, maintenant certains se précipitent pour la repousser dans l'ombre ou la renvoyer aux calendes grecques et renouer avec l'ambiguïté.

Choisir cette voie, c'est faire un pas en arrière. C'est renouer avec l'incertitude, l'ambivalence, les faux-fuyants, les échappatoires. On reparlera de souveraineté, mais du bout des lèvres, en référant à un rêve possible, mais encore lointain. Tout le contraire de la clarté.

Expliquer, enseigner, démontrer

Prendre la voie de contournement du « bon gouvernement » uniquement, c'est ne pas expliquer, ne plus enseigner, ne faire aucune démonstration, aucune mise à jour de l'argumentaire et des études. C'est laisser la souveraineté décliner, dépérir, se ratatiner et paraître désuète. C'est aussi laisser le champ libre aux fédéralistes pour mentir, dénigrer et inventer des arguments fallacieux pour discréditer le projet indépendantiste.

Le Parti québécois ne doit pas laisser la souveraineté entre les mains de ses adversaires. Il doit s'en accaparer, en faire sienne, la façonner, la moderniser et la rendre attrayante. Le PQ doit



rendre vivante la souveraineté plutôt que l'étouffer sous un « bon gouvernement » et la laisser en pâture aux vautours.

Si on veut rallumer la flamme des Québécois pour leur avenir collectif, il faut expliquer, enseigner, démontrer, rassembler et persuader. Il faut faire comprendre quels sont les avantages de la souveraineté et reprendre le travail laissé à l'abandon depuis des années. C'est une tâche colossale, mais aussi très édifiante.

Une vision

Ce que ça prend pour les Québécois, ce n'est pas une date d'un possible référendum, mais bien une vision du Québec.

En effet, on ne veut pas savoir à quelle date il y aura référendum, car ce sont là des

palabres inutiles et c'est entrer dans le piège des fédéralistes, qui veulent rapetisser le grand projet d'indépendance du Québec à une simple mécanique référendaire.

On fait un référendum quand on est prêt, quand un travail a été fait en amont, quand les circonstances s'y prêtent, quand on a mis tout en place pour convaincre et pouvoir gagner. Pour que cela arrive, il ne faut pas rester les bras croisés. Il faut sans cesse agir et être en mode solution.

Pour l'instant, tout est à faire, tout est à reconstruire, puisque pendant toutes les années que le PQ aspirait à devenir seulement un « bon gouvernement », il a quitté des yeux la route de l'indépendance. Il a dévié de sa voie pour prendre des chemins parallèles et faire de la route de l'indépendance, une route secondaire que peu veulent utiliser et qui est en train de devenir une route abandonnée. Au lieu de l'entretenir et la moderniser, le PQ a laissé cette route de l'indépendance dépérir, se fissurer et devenir une route du passé. Ça suffit!

Peu importe la façon, ce que ça prend c'est un message clair. Une vision de comment on voit le Québec de demain. On veut des gens qui nous disent « voici comment je vois l'avenir pour le Québec et voilà comment je compte y amener les Québécois ». Il faut de l'enthousiasme. Il faut redonner le goût du Québec aux Québécois, rebâtir sa confiance et ranimer l'espoir en son avenir collectif. Et cela ne se fera pas en ergotant sur une date référendaire ou en se contentant de l'option du « bon gouvernement ».

Bien entendu, il faut d'abord évincer du pouvoir ce gouvernement Couillard, destructeur du Québec moderne. Bien sûr, le PQ doit prendre le pouvoir afin de préparer une consultation sur l'avenir du Québec. Mais, avant tout cela, il faut cesser de s'égarer à gauche et à droite. Devant une vision claire pour la nation, face à un parti qui croit en son projet et qui présente un avenir enthousiasmant, les Québécois embarqueront.



Course à la chefferie du PQ.

Dans l'ordre habituel : Jean-François Lisée, Véronique Hivon (qui s'est depuis retirée pour des raisons de santé), le président du PQ Raymond Archambault, Martine Ouellet, Paul Saint-Pierre Plamondon et Alexandre Cloutier.

Pour vos réunions, assemblées et réceptions,

de 10 comme de 200 personnes, la Maison Ludger-Duvernay offre trois somptueux salons, à des prix très abordables.

Laissez-vous charmer par le cachet historique de cet édifice victorien, construit en 1874.

Pour plus de renseignements, communiquez au 514-843-8851 ou consultez le site de la SSJB à ssjb.com.

Ou encore, contactez-nous par courriel à info@ssjb.com

CONVENTION DE LA POSTE – PUBLICATION 40009183 RETOURNER TOUTE CORRESPONDANCE

NE POUVANT ÊTRE LIVRÉE AU CANADA AU SERVICE DES PUBLICATIONS 82, RUE SHERBROOKE OUEST MONTRÉAL QC H2X 1X3

courriel : journal@ssjb.com

Le mot du président général

CONTESTATION DE LA LOI 99:

Notre cadeau d'anniversaire pour le 150° du Canada!

par Maxime Laporte

Si je vous disais que le peuple québécois « peut, en fait et en droit, disposer de luimême », puisque « titulaire des droits universellement reconnus en vertu du principe de l'égalité de droits des peuples et de leur droit à disposer d'eux-mêmes »...

Si je vous disais que le peuple québécois « a le droit inaliénable de choisir librement le régime politique et le statut juridique du Québec », et qu'il détermine « seul, par l'entremise des institutions politiques qui lui appartiennent en propre, les modalités d'exercice de ce droit »...

Si je vous disais qu'au terme d'un référendum, « l'option gagnante est celle qui obtient la majorité des votes déclarés valides, soit 50 % de ces votes plus un vote »...

Si je vous disais que l'État du Québec tient sa légitimité de la volonté du peuple du Québec, et qu'« aucun autre parlement ou gouvernement ne peut réduire les pouvoirs, l'autorité, la souveraineté et la légitimité de l'Assemblée nationale ni contraindre la volonté démocratique du peuple québécois à disposer lui-même de son avenir »...

Y verriez-vous quelque chose de mal, d'anormal, de choquant?

Ou n'y verriez-vous pas au contraire des propos empreints de bon sens et de légitimité ?

Hé bien! Si c'est le cas, dites-vous que vous êtes sans doute une personne normalement constituée. Mais, sachez que certains ne partagent vraiment pas votre avis.

Ce que je viens d'énoncer, ce sont des dispositions de la Loi 99, cette loi fondamentale décrétée en l'an 2000 par



le Parlement du Québec en réponse à la liberticide Loi fédérale sur la clarté référendaire, et intitulée Loi sur l'exercice des droits fondamentaux et des prérogatives du peuple québécois et de l'État du Québec.

La démocratie québécoise attaquée Depuis 2001, ces mêmes dispositions sont attaquées vigoureusement en Cour supérieure par un certain Keith Henderson, ancien chef du Parti Égalité, et l'ex-avocat Brent Tyler*, bien connu pour son activisme judiciaire acharné contre la Charte de la langue française. Ces personnages souhaitent faire disparaître de notre droit l'essentiel de notre Loi 99, le tout avec la complicité du Canada qui s'est joint au dossier en 2013, soulevant un mouvement de désapprobation unanime à l'Assemblée nationale.

Monsieur Henderson prétend que le Québec, en adoptant les dispositions

*Monsieur Tyler ayant été radié temporairement du Barreau, c'est Me Charles O'Brien qui poursuit contestées de la Loi 99, a non seulement outrepassé ses pouvoirs, mais lui fait subir un préjudice personnel en tant que citoyen canadien. Il affirme de plus que la Loi 99 met la table à une éventuelle déclaration unilatérale d'indépendance, en violation de la Constitution canadienne...

Cette attaque en règle de la démocratie québécoise, tel est le cadeau qu'on offre au peuple québécois à la veille du 150° du Canada.

La SSJB entre dans la mêlée

Le 26 août dernier, la Société Saint-Jean-Baptiste (SSJB) de Montréal, représentée gratuitement par le soussigné et son associé Me Marc Michaud, ancien conseiller constitutionnel sous Robert Bourassa, a produit à la Cour une requête pour autorisation d'intervenir lors de l'instruction de cette affaire, censée débuter le 14 septembre, mais finalement reportée au début de l'année 2017. Cette requête très étoffée de 60 pages a été concoctée au courant de l'été dernier, après des mois de réflexions et de consultations auprès d'éminents constitutionnalistes.

Le 1er septembre, la SSJB a perdu la première manche, alors que la juge Chantal Corriveau a refusé de lui accorder le privilège d'être entendue.

En désaccord avec cette décision, la Société a demandé à ses procureurs de saisir la Cour d'appel au moyen d'une requête pour permission d'appeler, produite le 9 septembre. La suite de l'histoire sera connue au courant des prochaines semaines.

Pourquoi intervenir? Les raisons juridiques

Plusieurs raisons expliquent la volonté de la SSJB de participer aux débats judiciaires, la principale étant la faiblesse évidente des arguments élaborés par les avocats du gouvernement du Québec.

D'entrée de jeu, la procureure générale du Québec fait valoir que les prétentions de Keith Henderson seraient fondées sur des considérations « spéculatives », en ce sens que le Québec n'est pas à la veille de déclarer unilatéralement son indépendance... Tel est même le cœur de sa défense.

C'est sans doute vrai, mais de l'avis de la SSJB, les droits fondamentaux du peuple québécois, eux, ne sont certainement pas spéculatifs. Ils sont bien réels et actuels.

La procureure générale allègue de plus que la Loi 99 ne contiendrait essentiellement que des « principes » déclaratoires, sans effets juridiques particuliers. Or, cette position en vient à se rapprocher dangereusement de celle d'Ottawa dans ce dossier, qui emprunte à peu près le même langage, en ajoutant que si les dispositions contestées de la Loi 99 ont un sens véritable en droit, alors elles doivent être annulées...

Au contraire, il y a lieu de penser que la loi veut certes dire quelque chose juridiquement, et qu'elle n'est pas invalide pour autant.

Le peuple québécois existe en droit

En effet, tel que validement cristallisé par la Loi 99, le peuple québécois jouit du statut juridique de peuple avec tous les droits fondamentaux à l'autodétermination qui s'y rattachent. On peut d'ailleurs interpréter ces dispositions comme ayant mis en œuvre, à l'égard du peuple québécois, des engagements internationaux ratifiés par le Canada lui-même en matière de protection des droits des peuples à disposer d'euxmêmes, notamment la Charte des Nations Unies et le Pacte relatif aux droits civils

Le Québec a le droit de chercher à réaliser

D'autre part, même si la Cour suprême du Canada a conclu que le Québec ne possède pas de droit absolu à l'indépendance, il reste qu'à deux reprises dans son avis de 1998 sur le Renvoi relatif à la sécession, elle a explicitement reconnu au Québec son droit de chercher à réaliser l'indépendance, qui se veut le corolaire de l'obligation de négocier au terme d'un référendum clairement gagnant. Ainsi, le fédéral et le reste du Canada, à qui incombe cette obligation, ne sauraient porter atteinte à ce droit, que ce soit en faisant preuve de mauvaise foi dans leurs négociations ou en s'immisçant indûment dans le processus démocratique. Ainsi, on peut considérer que la Loi 99, surtout dans le contexte de l'adoption de la Loi fédérale sur la clarté, sauvegarde et clarifie les modalités d'exercice de ce droit du Québec de chercher à réaliser la sécession.

Une déclaration unilatérale d'indépendance peut être conforme au droit international

Si le tribunal était porté à croire, à l'instar de monsieur Henderson, que les dispositions contestées de la Loi 99 confèrent au Québec un droit absolu à la sécession, - ce que nous ne prétendons pas a priori, la SSJB plaide qu'il faudrait néanmoins les juger valides en tant qu'elles seraient, alors, déclaratoires et cohérentes avec l'état du droit international. Plus précisément, elles seraient en phase avec les conclusions de la Cour internationale de justice (CIJ) dans son récent avis relatif à la déclaration unilatérale d'indépendance (DUI) du Kosovo.

Dans cette affaire, la CIJ a confirmé qu'une DUI peut être conforme au droit international, et que les auteurs d'une telle déclaration seront considérés non comme ayant agi dans le cadre de l'appareil politique institué par le droit interne du pays faisant l'objet de la sécession, mais en qualité de représentants légitimes du peuple, à l'image de nos élus à l'Assemblée nationale.

Le Québec peut déterminer seul les modalités d'exercice du droit de pétition

Par ailleurs, le référendum étant, selon nous, une modulation moderne du pétitionnement inhérent au parlementarisme de type britannique, dont a hérité le Canada, le Parlement du Québec a entière compétence pour en « déterminer seul les modalités d'exercice », à l'exclusion de tout autre parlement ou gouvernement, tel que prescrit par la Loi 99.

Dans notre système politique, un référendum n'est pas exécutoire, mais simplement consultatif. En cela, le référendum n'a rien d'une élection, mais consiste plutôt en une espèce de pétition, c'est-à-dire une « compétition », pour reprendre le néologisme employé dans l'acte d'intervention de la Société. Or, comme pour n'importe quelle pétition adressée à sa Majesté représentée ici par le Lieutenant-gouverneur (traduction : au gouvernement québécois), l'Assemblée nationale détient, en vertu des conventions constitutionnelles, le pouvoir exclusif d'en fixer les règles de forme et de validation.

La majorité simple claire

a lumière des garanties démocratiques offertes par la Loi sur la consultation populaire, la règle du 50 % plus un, telle que réaffirmée par la Loi 99, n'est pas incompatible avec le droit constitutionnel canadien, y compris les conclusions de la Cour suprême dans son avis de 1998. Cette règle référendaire, par ailleurs universellement reconnue, donne selon nous validement effet à l'exigence qualitative de clarté formulée par la Cour.

Contrairement à ce que laissent entendre certains ténors fédéralistes, ce critère « qualitatif » de clarté ne nécessite pas forcément que la « quantité » de votes obtenus en faveur du OUI corresponde à un seuil déterminé ou indéterminé supérieur à 50 % plus un, c'est-à-dire à une majorité qualifiée », « renforcée », « spéciale » ou « élargie ». Nulle part dans son avis la Cour suprême n'évoque pareille éventualité. On peut en déduire, à l'instar de plusieurs constitutionnalistes, dont Henri Brun, que suite à la page 4

2016 année des pitbulls



Le Patriote

CONTEXTE ET HISTORIQUE DE L'AFFAIRE DE LA LOI 99

*Consultez tous les documents pertinents mentionnés dans ce texte sur le site de la Société, à l'adresse : bit.ly/2cmtZwZ

Le Renvoi relatif à la sécession du Québec (1998)

Trois ans après le référendum de 1995, la Cour suprême du Canada, en réponse à des questions soumises par Ottawa dans le cadre de ce qui a été désigné comme le *Renvoi relatif à la sécession du Québec*, a voulu enchâsser dans la Constitution canadienne un moyen légal pour le Québec d'accéder à l'indépendance, même si l'on sait pertinemment que l'indépendance, phénomène politique par définition, se réalisera par la force des choses, en-dehors du droit.

Le plus haut tribunal a conclu qu'une victoire du OUI à un référendum déclencherait automatiquement une obligation de négocier de bonne foi, incombant à tous les acteurs politiques au Canada. Cela, sous réserve que la question référendaire ait été « claire », et que la réponse du peuple à cette question ait elle-même été « claire », ou plutôt « qualitativement claires », pour être plus précis.

La Loi fédérale donnant effet à l'exigence de clarté formulée par la Cour suprême [sic] (2000)

Cette importante décision unanime rendue par les neuf juges de la Cour suprême, qui n'est donc pas entièrement défavorable au Québec, aura néanmoins eu pour effet de renforcer politiquement la position du gouvernement fédéral. Cherchant de toute évidence à mettre le Québec en boîte, le gouvernement canadien a détourné ce jugement à son profit en s'empressant de faire adopter en l'an 2000 sa détestable Loi C-20 sur la clarté, le bébé de Stéphane Dion.

La Loi 99 du Québec

C'est ce qui a mené le gouvernement du Québec, alors dirigé par Lucien Bouchard, à répliquer en faisant adopter la Loi 99 par l'Assemblée nationale, plus tard la même année. Le titre complet de cette loi est : Loi sur l'exercice des droits fondamentaux et prérogatives du peuple québécois et de l'État du Québec.

On peut dire que la Loi 99, du moins en apparence, contredit directement la Loi fédérale sur la clarté, en réaffirmant qu'il appartient au peuple québécois de décider seul de son avenir et que l'option gagnante dans un référendum est celle qui obtient 50 % plus un.

Pourvoi de Henderson à l'encontre de la Loi 99

Un an plus tard, en 2001, Keith Henderson et le Parti Égalité ont déposé une requête en Cour supérieure afin d'invalider six articles de la Loi 99.

Ils invoquent que le Québec, en adoptant ces dispositions, a outrepassé ses pouvoirs et que la Loi 99 cause à monsieur Henderson un préjudice personnel en tant que citoyen canadien. Ils prétendent que la Loi 99 met la table à une éventuelle déclaration unilatérale d'indépendance, en violation de la Constitution canadienne.

Pendant plus de dix ans, l'avancement de ce dossier a été obstrué par quelques difficultés, lesquelles ont finalement été réglées, de sorte qu'en mai 2013, le Québec a formulé sa défense par la voie de son procureur général. Plusieurs mois plus tard, à l'automne 2013, c'était au tour du Canada d'exercer son droit d'intervenir dans le litige, en présentant une position qui, pour l'essentiel, va dans le sens de celle de Henderson, suivant cette logique : ou bien la Loi 99 ne veut rien dire, ou bien elle doit être invalidée.

Motion unanime de l'Assemblée nationale

Quelques jours après le dépôt de l'acte d'intervention du procureur général du Canada, l'Assemblée nationale du Québec a adopté une résolution unanime dénonçant l'immixtion du fédéral dans cette affaire.

Procès

Le procès dans l'affaire Henderson. Procureure générale du Québec devait avoir lieu du 14 au 22 septembre 2016. Pour des raisons administratives, il a été reporté au début de l'année prochaine, normalement du 20 au 28 mars 2017.

suite de la page 3 – Le mot du président général ce critère vise précisément la qualité du processus démocratique et les circonstances générales entourant la tenue du référendum, lesquelles doivent conférer à l'ensemble de l'exercice, suffisamment de légitimité politique afin d'assurer une base solide à la négociation.

Ainsi, en théorie, un référendum emporté à l'arraché par le camp du OUI pourrait légalement forcer le Canada à négocier de bonne foi, à condition que la qualité du processus référendaire ne souffre d'aucune remise en question majeure, notamment quant au taux de participation, au respect des règles électorales, à l'absence de fraude ou d'irrégularité, à la connaissance des enjeux par les Québécois, etc.

Autrement dit, 50 % plus un, obtenu au terme d'un exercice démocratique irréprochable, c'est clair. C'tu clair?

Les raisons politiques

La Loi 99 est un acte politique majeur par lequel nous nous sommes reconnus peuple et État. Quand on y pense, c'est peut-être la loi la plus importante de toute l'histoire du Québec, aux côtés de la Loi 101 et de la *Charte des droits et libertés de la personne*. Or, il est affligeant de constater qu'aucun gouvernement ni aucun parti n'en ait jamais vraiment fait la promotion ni la pédagogie. Dans ce contexte, comment s'étonner que jusqu'ici, le présent litige soit passé presque complètement sous le radar médiatique ?

Pourtant, s'il fallait que des pans entiers de notre Loi 99 tombent ou soient vidés de leur substance, ce serait là une nouvelle injustice historique pour le peuple québécois.

L'objectif de l'intervention judiciaire de la SSJB, en tant que première Société nationale

veillant depuis 1834 à la sauvegarde des intérêts nationaux du Québec, consiste à préserver la valeur et la portée de cette loi fondamentale, tout en sachant que le combat pour l'émancipation du peuple québécois, comme le savez, n'est pas une question juridique, mais un enjeu politique.

Toujours est-il qu'à la veille du 150° anniversaire de la promulgation par Westminster du *British North America Act*, cette cause est à même de ramener la question nationale dans l'actualité. En effet, le juridique n'est pas étranger au politique. Au contraire, ce sont à bien des égards, des vases communiquant.

Au moment de son retrait de la vie politique, Lucien Bouchard, qui était Premier ministre au moment de l'adoption de la Loi 99 dont la paternité revient à Joseph Facal, avait déploré que les Québécois n'aient pas réagi plus fermement à l'adoption par Ottawa de son inique Loi sur la clarté... Or, voici une rare occasion de raviver ce débat, de même que notre *lucidité* collective quant à l'avenir politique du Québec, – cette *vraie* vraie affaire.

Une occasion aussi pour monsieur Bouchard lui-même de sortir de sa réserve, considérant que la Loi 99, véritable acte d'État, reste l'un des plus grands accomplissements de sa carrière.

Nous nous retrouvons face à une nouvelle tentative de nous réduire à néant, mais comme le chantent si bien les *Loco Locass*, « allons-nous mourir en nain quand nous sommes nés Géants » ? •••

Avis : l'auteur s'exprime ici au nom du Conseil général de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal, et non à titre d'avocat.

L'intervention de la SSJB

Le 26 août, préalablement à la tenue du procès, la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal, représentée gratuitement par Michaud Santoriello Avocats, notamment M^e Maxime Laporte et M^e Marc Michaud, ancien conseiller constitutionnel sous Robert Bourassa, avait produit à la Cour une requête pour autorisation d'intervenir à titre d'*amicus curiae*. Vous pouvez d'ailleurs consulter sur le site Internet de la Société, cette requête très étoffée de 60 pages, concoctée au courant de l'été dernier par M^e Laporte, au terme de plusieurs mois de réflexions et de consultations auprès d'éminents constitutionnalistes.

Le 1^{er} septembre, la juge Chantal Corriveau a refusé d'accorder à la SSJB le privilège d'être entendue.

En désaccord avec cette décision, la Société a demandé à ses procureurs de saisir la Cour d'appel au moyen d'une requête pour permission d'appeler produite le 9 septembre à la Cour d'appel.

La suite de l'histoire sera connue au courant des prochaines semaines. •••



Et les gagnants sont...

Ayant pour thème « Demain, un Québec libre?! », le concours de création cinématographique *La Tête à Papineau* du Comité Écranlibre a tiré à sa fin le 3 mai dernier. Plus de 50 courts métrages d'environ une minute 30 secondes ont été soumis, dont la majorité étaient l'œuvre de jeunes cinéastes et vidéastes passionnés par le projet d'indépendance du Québec. Le concours est une idée originale de Ghislain Taschereau.

Le jury, formé d'Yvan Dubuc, Micheline Lanctôt, Éric Ruel et Ghislain Taschereau, a rendu public le 27 mai les noms des artistes qui se méritent les trois premiers prix, en plus de ceux qui reçoivent une « mention spéciale ». Les vidéos ont été choisies selon plusieurs critères (qualité de la production, originalité du contenu, puissance du message...).

Le réalisateur Yvan Dubuc, parrain du concours, a fait valoir: Comme disait Miron, tant que l'indépendance n'est pas faite, elle reste à faire. En 2016, la question nationale demeure entière et traverse la totalité de la société québécoise. Les générations montantes



Benjamin Tessier (Photo : Elias Djemil)

doivent s'emparer à leur manière de la question nationale, selon leur propre vision du monde, à l'instar des nombreux jeunes cinéastes ayant participé au concours.

Rappelons qu'une cagnotte initiale de « 4000 piastres », en référence au montant de la prime pour la tête de Louis-Joseph Papineau en 1837, était prévue pour récompenser ces trois gagnants, qui

obtiennent respectivement 70 %, 20 % et 10 % de cette somme, à laquelle s'ajoutent les contributions du public reçues dans le cadre d'une campagne de sociofinancement.

Les gagnants sont : Benjamin Tessier, pour « Demain un Québec libre » (1er prix), Jules Farlardeau, pour « République du Québec, jour 1 » (2e prix) et Murat Aribumu, pour « Le Québec, un pays » (3e prix). Un événement de projection de toutes les œuvres mises en nomination aura lieu au courant de l'automne en présence de membres du jury.

Le récipiendaire du premier prix, Benjamin Tessier, a indiqué: Je suis extrêmement ému et honoré d'avoir été choisi par le jury, et d'autant plus en ayant pris connaissance de la qualité des œuvres soumises au concours. Merci à mon équipe et merci à la SSJB d'avoir rendu tout ça possible!

Je pense que le cinéma est une des armes essentielles à toute lutte de libération nationale et ce concours a permis de planter les graines de la résistance dans l'esprit de plusieurs cinéastes. Le cinéma, les vidéos et les concours comme La Tête à Papineau permettent de faire rayonner le combat pour l'indépendance du Québec.

Nous ne devrons plus jamais laisser le champ libre aux âneries et aux steppettes de nos ennemis fédéralistes. Le grand défi de notre génération sera de redonner au peuple québécois sa dignité, et cela passe par la création d'images fortes et inspirantes. En ce sens, ce concours jette les bases d'une stratégie de communication qui participera à la victoire.



Maxime Laporte, Micheline Lanctôt, Yvan Dubuc et Ghislain Taschereau. Photo : Sophie Bernard

L'assimilation tranquille, pensées d'un immigrant

Assimilation, ce mot honni par les défenseurs du multiculturalisme porte un lourd héritage de l'époque coloniale, principalement de l'histoire française et son assimilation culturelle, politique d'État voulant créer sur l'ensemble de ses territoires un citoyen homogène. Le fameux « Nos ancêtres les Gaulois » que l'on imposait en Afrique et en Indochine. Ce n'est pas de cette politique d'assimilation proche d'un ethnocide dont nous allons vous parler ici. Pas plus que celle semblable vécue par le Québec sous la tutelle de la nation canadienne. Nous n'allons pas non plus évoquer une politique gouvernementale, mais la finalité d'une intégration réussie dépendant principalement de la volonté du nouvel arrivant. Il est le principal acteur de

Une valise trop petite

ce succès.

Comme le disait Boucar Diouf: on ne peut pas mettre tout son pays dans une valise. Il faut voyager léger, comme la noix de coco. De cette évidence nous pouvons comprendre que ce que nous n'avons pas pu amener dans nos bagages, nous allons devoir le trouver à destination, dans notre pays d'adoption.

Il y aura alors sur un long terme un phénomène d'acculturation qui n'a aucun rapport avec un quelconque ethnocide. Notre immersion continue au sein de notre société d'accueil va tout simplement modifier notre modèle culturel. Nous allons nous enrichir de cette nouvelle langue, culture et histoire. D'un autre côté les immigrants vont eux aussi dans la durée influencer et modifier les modèles culturels locaux.

C'est un échange interculturel normal et courant dans l'histoire des civilisations. Tout aussi normal que la peur que ces changements peuvent nous inspirer, car émigrer c'est prendre des risques, faire des sacrifices, s'adapter. Et tout aussi naturel que la méfiance au sein de la population envers les nouveautés que nous représentons et qui peut parfois inspirer un réflexe relevant de la xénophobie. Claude Lévi-Strauss bien que critiquant l'ethnocentrisme occidental précisait à ce sujet : Une certaine dose de xénophobie n'est pas inutile à la pérennité d'une société et ne doit pas être confondu avec le racisme... Bref tout est dans le dosage. La méfiance possiblement, le rejet non! C'est valable pour tout le monde.

Pour tout le monde, car certains immigrants vont résister à cette acculturation, encouragés par les politiques multiculturalistes et aussi par l'exclusion qui peut les frapper. Ils font en effet partie d'un groupe économique vulnérable. Pratiquant parfois un communautarisme protecteur fermé et de transculturation, adoptant quelques parties de la culture locale, ne mettant pas en danger leurs traditions, leur culture, leur identité, ils se créent une bulle sécuritaire, ce qu'on appellerait aujourd'hui un « safespace ». Ces identitaires nostalgiques ont un côté très conservateur, une vision altérée de la culture de leur pays d'origine s'aggravant de génération en génération.

Une vieille carte postale décolorée

C'est ce que j'appelle le syndrome de la carte postale. Ce cliché figé du pays qu'on a emporté avec nous et collé sur la porte du frigo. Ce fantasme que l'on a de cette terre quittée dont on n'arrive pas à faire le deuil. La carte postale vieillit, jaunit et ne nous renvoie plus les réalités de notre société qui elle a continué de progresser. Refermés sur nous-mêmes, continuant de pratiquer les mêmes traditions d'antan, nous n'évoluons plus, gardien d'un temps révolu, nous nous isolons dans une logique identitaire sclérosée. J'ai toujours trouvé amusant ces voyages dans le temps, qui feraient la joie d'un ethnologue, lorsque l'on visite certaines communautés ethnoculturelles montréalaises. C'est un musée vivant, une fenêtre sur le passé, une fenêtre close! Dire que certains « progressistes » nous vendent

Par Philippe Dujardin



Ulrick Chérubin (1943-2014), maire d'Amos en Abitibi, natif de Jacmel en Haïti.

cela pour de la richesse et de la diversité, accusant au passage quelques Québécois de ne pas être assez ouverts aux autres et trop réactionnaires. C'est le comble.

Lorsqu'on ne vit pas dans ce communautarisme de ségrégation, l'acculturation agissant naturellement sur les nouveaux arrivants finira après une ou deux générations le plus souvent par une assimilation culturelle presque totale des descendants. Même en gardant quelques contacts estivaux avec son pays d'origine, un petitfils d'immigrant qui n'aura pas été confiné dans un ghetto culturel aura peu de chance d'avoir gardé la culture du pays d'origine de ses grands-parents, en dehors possiblement de quelques traditions culinaires ou folklores identitaires qui se pratiqueront au sein de la cellule familiale. Dans la collectivité, il sera impossible de le différencier culturellement avec ses concitoyens. Et si l'envie lui prenait d'aller vivre dans la région d'origine de sa famille, il passerait alors pour un véritable étranger, peu aux faits des réalités quotidiennes des habitants du coin. Pour s'intégrer il devra de nouveau s'assimiler, subir une nouvelle acculturation.

Pour résumer on pourra citer de nouveau Boucar Diouf: S'intégrer à une nouvelle culture, c'est comme lire un livre plusieurs fois. La première lecture, généralement, c'est pour se familiariser avec les personnages. À la deuxième lecture, on s'intéresse davantage à l'histoire. Mais à la troisième lecture, si on est capable de raconter l'histoire avec passion, c'est qu'elle est devenue aussi la nôtre, et les personnages des membres de notre propre famille.

Le mot clef est bien ce « nôtre » qui semble effrayer les multiculturalistes et autres interculturalistes. Le mot est pourtant un signe clair d'intégration à la société d'accueil. Rien de négatif et prétendant qu'on aurait perdu toute trace culturelle de nos origines. Je ne vois d'ailleurs pas comment il serait possible en tant qu'individu d'oublier d'où on vient! Par quelle magie serions-nous frappé d'amnésie, oubliant nos racines, notre passé. Ce « nôtre » a bien un aspect collectif et non individuel. C'est d'intégration dont on parle, une assimilation tranquille faisant de nous un citoyen à part entière de cette nation, un pure-laine!

Je me souviens de ce grand Québécois, un homme de valeur qui n'a jamais oublié ses racines haïtiennes, se nommant luimême l'« Haïtibien », Ulrick Chérubin, maire d'Amos. Lors d'une discussion avec les Algonquins il leur dit à sa plus grande surprise: Vous savez, nous autres les Blancs... Il était des nôtres, partie prenante du peuple québécois. Un exemple flagrant d'une intégration parfaitement réussie. Sans que cela ne le diminue de quoi que ce soit ou ne le dépossède de ses origines.

Des Québécois à part entière

Pour paraphraser une citation du premier archevêque noir d'Angleterre, John Sentamu, né en Ouganda, quand nous ne vivons pas dans un modèle multiculturel, l'intégration passe par une assimilation faisant de la culture et de l'histoire commune la nôtre. Et pas une liste d'épicerie sur laquelle on ne choisirait que les côtés agréables, ce qui nous sied. Non. C'est en faisant nôtre les victoires, les joies, les souffrances et les combats de ce peuple. Nous nous les approprions, ils nous appartiennent. Nous devons en assumer les aspects peu glorieux, comme nous devons être fiers des réussites. Comment prétendre appartenir à un peuple si nous sommes incapables de ressentir cette histoire collective, la raconter avec passion et partager la même culture que celui-ci?

Le multiculturalisme autorise les autres cultures à s'exprimer, mais il empêche la culture de la majorité d'exprimer ses victoires, ses combats, ses joies, ses souffrances.

— John Sentamu - Archevêque de la ville d'York

Comment ne pas baisser les yeux quand on nous parle des pensionnats autochtones ou des orphelins de Duplessis ? Comment ne pas être touché par la tristesse d'un peuple quand on évoque le drame de la polytechnique? Comment ne pas être fier des progrès incroyables menés pendant la révolution tranquille et des grandes réalisations québécoises ? Et la joie lorsque par exemple monte sur scène un monstre sacré de la chanson, comme Jean-Pierre Ferland lors de la dernière Fête nationale à Montréal, une acclamation spontanée de la foule et une complicité, un frisson, une profonde émotion. Et là je ne vous parle pas de ce que j'ai ressenti, de mes goûts, mais bien de cette communion collective propre à un peuple.

Loin de l'idée de devenir des citoyens de seconde zone, nous avons le devoir lorsque nous désirons accomplir une intégration réussie de nous fondre à cette culture, de l'adopter. Nous ne pouvons pas en même temps exprimer collectivement notre appartenance à une autre identité et exiger qu'on la reconnaisse comme partie prenante de cette société, institutionnalisant de ce fait des cultures étrangères, et réclamant d'un même souffle que l'on nous considère comme l'égal des citoyens établis ici depuis des centaines d'années. Ce devoir d'intégration ne nous empêche pas de vivre avec notre entourage élargi nos traditions, de célébrer les joies et les peines qui lui sont liées. Mais nous n'avons pas à être reconnus par l'État comme une sous-classe de citoyens définis par nos origines.

Kenan Malik, intellectuel indien, expliquait clairement ce penchant multiculturaliste à créer des citoyens de seconde classe, les empêchant alors de se réclamer de la population historique du pays : Le multiculturalisme est un ensemble de dispositifs visant à gérer la diversité en mettant les gens dans des cases ethniques, en définissant les besoins et les droits des individus en vertu de ces cases et en utilisant ces mêmes cases pour orienter les politiques publiques. Mettre des individus dans des cases, leur coller des étiquettes, les définir non pas comme citoyens d'une nation, mais selon leur religion, leur langue maternelle, leur origine, et nous faire croire que cela mènera à une intégration. Voici le projet de société que certains tentent de nous vendre comme « tolérant, ouvert et inclusif »! Ce modèle est un échec partout où il a été appliqué, ça ne marche pas!

Dans une société pluraliste on ne peut pas prendre le risque d'hétérogénéiser l'espace social sans craindre de créer des tensions communautaires pluriconflictuelles. Comme l'expliquait Francis Cousin, docteur en philosophie : L'hétérogénéité des populations, qui vivent à côté, ne peut jamais produire un mouvement d'ensemble de subversion sociale. C'est le nec plus ultra de la domestication capitaliste, avec des ghettos ethniques. [...] Ce chaos migratoire va créer des juxtapositions, qu'on va nous présenter comme des « richesses »... oui, des richesses consommatoires de la servilité marchande. On en revient à cette richesse humaine exploitable telle que je la dénonçais dans mon article sur l'immigration économique, paru dans l'édition de mai 2016 du Patriote. Nous sommes en plein dans les dérives sociétales du néolibéralisme.

Dans une société libre et démocratique, l'assimilation culturelle des nouveaux arrivants à l'ensemble de la collectivité est une vision universelle, ouverte, réellement inclusive, souhaitable qui ne rentre pas en conflit avec le droit individuel de vivre chez soi et avec ses amis dans la diversité culturelle qui est la nôtre. Aucune liberté n'est brimée, ce ne sont pas des lois cœrcitives, mais l'idée de ne pas encourager et faciliter l'exclusion communautaire sous le couvert fallacieux de l'ouverture aux autres.



La députée bloquiste de Repentigny, Monique Pauzé, que l'on aperçoit ici avec des Québécois originaires d'ici et d'ailleurs lors de la Fête nationale du Québec.

Le Patriote

En quelques nouvelles rapaillées ici et là

par Jean-Pierre Durand

Lancement de la campagne « Montréal, réveille ! »

Le Mouvement Montréal français (MMF), par la voix de sa porte-parole Sophie Stanké, réservait une petite surprise le 16 mai dernier au maire Denis Coderre en allant exprimer au Conseil municipal de Montréal son mécontentement face au laxisme des élus municipaux à l'égard de l'anglicisation de la métropole. Cette première intervention, car il y en aura d'autres, avait pour objet de questionner le maire sur le non-respect par la « Société des célébrations du 375° anniversaire de Montréal » de l'article premier de la Charte de la Ville faisant de Montréal une cité de langue française, et sur l'insignifiance appréhendée des festivités en ce qui a trait à l'histoire de notre métropole française. C'est à suivre!



Faut-il renoncer à sa langue pour deux McFleury?

Le 17 août dernier, quelle ne fut pas la surprise d'une cliente du McDonald's du Marché central de Montréal, Marie-Christine Roy, de se voir répondre en anglais par la gérante, alors qu'elle se plaignait du service (pour une coupe glacée notamment). Madame Roy insista pour qu>on lui réponde en français, mais la gérante, imperturbable, n'eut que ces mots : We are in Canada, everybody should speak English. Frette, net, sec, comme on entend parfois. La cliente, qui dans la vie de tous les jours enseigne l'anglais, fit parvenir une plainte à l'Office québécois de la langue française et à la chaîne de restauration. Cette dernière s'excusa en lui offrant deux McFleury! Et jurant sur ses « chaussons avec ça » qu'il s'agissait d'un cas isolé.



Marie-Christine Roy a fait une plainte à l'Office québécois de la langue française après que la gérante d'un McDonald's ait refusé de lui répondre en français.

La SSJB a tenu à réagir à cette nouvelle pour féliciter madame Roy pour son aplomb. Maxime Laporte a d'ailleurs déclaré : Si chaque jour qui passe, tous les Québécois agissaient de la sorte, on réussirait probablement à freiner les reculs inquiétants que subit notre langue commune dans la région métropolitaine. Contrairement à ce que laisse entendre la chaîne de restauration, a poursuivi Maxime Laporte, ce n'est pas un cas isolé, quand on sait qu'en trois ans, l'Office québécois de la langue française a reçu 1614 plaintes similaires, sans compter les innombrables situations n'ayant jamais été rappportées.

Et notre président de poursuivre : « Rappelons que depuis 1991, la proportion de locuteurs français est passée de 57,4 % à 53 % en 2011 sur l'île de Montréal. (...) D'ici 2056, les projections ne s'annoncent guère plus reluisantes. Selon le démographe Marc Termote, si rien ne change, ce chiffre chutera à 43 %... Et le pire, c'est que c'est Laval qui s'anglicise le plus rapidement, alors on repassera pour l'analyse du président de la Chambre de commerce de Montréal qui [dans un reportage de Radio-Canada sur cette plainte] soutient que l'anglicisation est attribuable à la faible présence des francophones au centre-ville de la métropole...

En conclusion, Maxime Laporte a invité les gens à ne pas se laisser faire: Par exemple, ne passez pas à l'anglais, d'autant plus lorsque vous payez pour un service. Formulez une plainte à l'OQLF. Boycottez le commerce réfractaire (le respect, ça va dans les deux sens). Rapportez l'incident aux médias. Écrivez à votre député. Financez ou impliquez-vous dans une organisation de défense du français comme la SSJB...

Promenade en diglossie canadienne

Au cours de l'été, je suis allé dans le sud-est ontarien, à travers des villages dont bon nombre sont majoritairement francophones, comme Plantagenet, où se tient le *Festival de la bine*; comme Limoges, où j'ai assisté à une pièce de Michel Tremblay jouée par une troupe franco-ontarienne; ou encore comme Casselman, où se déroule chaque été le *Festival de la curd* (la « curd » étant ce qu'on appelle du fromage en

6



Le drapeau franco-ontarien

grains ou en crottes). Quand on emprunte la sortie pour Casselman, on est sitôt frappé par l'immense drapeau franco-ontarien qui flotte au vent. Ce midi-là, on se bousculait aux portes du McDonald's. Nous nous étions arrêtés pour une collation hyper-calorique. Le personnel était entièrement francophone, car nous pouvions les entendre clairement du fond de leur cuisine où ils « assemblent » leurs hamburgers. Je fus témoin d'une scène ahurissante. Des touristes, venus probablement du Québec pour se rendre au parc aquatique Calypso, se consultait avant de passer leur commande. Ils parlaient français entre eux. Le jeune serveur leur demanda en anglais ce qu'ils désiraient. Le chef de la troupe, en l'occurrence le père de famille, crut bon de passer aussitôt à l'anglais. Le jeune répéta la commande et indiqua le coût... toujours en anglais. Puis, il se retourna et c'est en français qu'il précisa de ne pas mettre de « pickles » dans un des Big Mac. Autrement dit, la langue maternelle de tout ce beau monde était le français, mais il leur convenait, au nom de qui, au nom de quoi, de ne faire les échanges qu'en *angliche*... promu langue commune entre colonisés! Ce midi-là, j'ai avalé de travers mon McFilet...

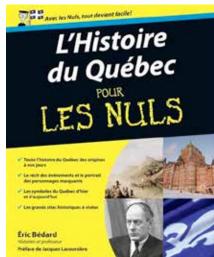
Cela m'a rappelé qu'au Saguenay, l'été dernier, des touristes étaient entrés dans un petit restaurant où l'on servait l'horrible soupe aux gourganes (quoi ? j'ai bien le droit de préférer la gibelotte de Sorel !). Ils ne parlaient pas un traître mot de français et la serveuse avait un peu de mal à tout saisir. Qu'à cela ne tienne, elle alerta aussitôt l'autre serveuse qui vint précipitamment à sa rescousse, ainsi que le cuisinier-propriétaire qui sortit de ses chaudrons pour s'assurer que leurs visiteurs obtiennent entière satisfaction. Que conclure de tout cela, sinon que le bilinguisme à sens unique se porte à merveille dans ce pays : l'anglais se répand à vue d'œil et est de mieux en mieux utilisé! On n'arrête pas le progrès! Je fais, vous l'aurez deviné, dans l'ironie...

Un Premier ministre dur de comprenure...

Un article de *La Presse* du 15 juillet dernier nous apprenait que le Premier ministre Philippe Couillard, en mission internationale en Europe, s'était exprimé en anglais en griffonnant quelques mots dans le livre d'or de la multinationale allemande Siemens. Ce qui a fait réagir la SSJB, qui, par le biais de son président Maxime Laporte, a déclaré : *Après l'épisode islandais en novembre 2014, où le Premier ministre libéral n'avait pas prononcé un seul mot de français dans une allocution officielle, on note que monsieur Couillard n'a rien compris. Celui-ci a lui-même admis qu'il avait commis une faute,*

expliquant « qu'il avait eu le réflexe d'écrire en anglais, car il venait de discuter dans cette langue avec le PDG de l'entreprise », tel que rapporté par La Presse.

Vraisemblablement, monsieur Couillard a négligé d'aiguiser ces réflexes pourtant élémentaires dans l'esprit de tout chef d'État qui se respecte, d'autant plus que la qualité des relations internationales du Québec, sous la gouverne des Libéraux, est sans doute au plus bas depuis la mise en œuvre de la doctrine Gérin-Lajoie dans les années 1960. On espère que notre Premier ministre finira par bien apprendre la leçon et qu'il fera convenablement ses devoirs, sinon tôt ou tard il se retrouvera coiffé d'un bonnet d'âne. Mais, donnons une énième chance au coureur et suggérons-lui, pour sa gouverne, cette lecture d'Éric Bédard :



La vie est d'hommage (non, il n'y a pas d'faute!)

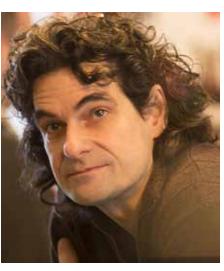
Jack Kérouac ne devrait pas être méconnu des Québécois, même si son œuvre fut écrite majoritairement en anglais et qu'il naquit dans le Massachusetts en 1922. Né de parents venus du Québec – dont la mère, Gabrielle Lévesque, était une petite cousine de René Lévesque – Jean-Louis Kérouac était donc un Franco-Américain, qui, jusqu'à l'âge de 12 ans, ne comprenait que le français dans sa ville natale de Lowell (située à quelques kilomètres de Boston). Il deviendra un écrivain célèbre et le pape de ce qu'on a appelé la *Beat Generation*. Mais alors qu'il bambochait et écrivait avec ses amis Neal Cassiday, William Burroughs et Allen Ginsberg à travers l'Amérique, jamais il ne perdait de vue qu'il était d'origine canadienne-française, et même, par le patronyme Kérouac, d'origine bretonne, comme le frère Marie-Victorin, un Kirouac lui itou. Plusieurs de ses romans sont truffés d'expressions et de phrases en français ou en « canadien-français », des phrases écrites au son mais ô combien belles parfois et lourdes de sens. On doit saluer la bonne idée qu'a eue Jean-Christophe Cloutier de rassembler des textes de Jack Kérouac écrits dans sa langue maternelle et qui font partie du patrimoine de la diaspora québécoise en

Amérique. Lisez tout haut cette phrase de Kérouac afin de mieux la goûter : Je suis Canadien Français, m'nu au-monde a New England. Quand j'fâcher j'sacre souvent en Français. Quand je brauille j'brauille toujours en Français... Comme complément à cet ouvrage, je vous recommande fortement l'essai que lui a consacré Victor-Lévy Beaulieu (Jack Kérouac, essai-poulet). Si vous passiez à côté de cet écrivain majeur et si près de nous, ce serait à coup sûr... bein d'hommage!



Claud Michaud, l'homme qui chante si bien

La première fois que j'ai entendu Claud Michaud, c'était à la maison Ludger-Duvernay, dans un spectacle consacré Félix Leclerc. Je suis retourné le voir au Petit Moulinsart, dans le Vieux-Montréal, pour un hommage à Georges Brassens cette fois. Je cherchais d'autres occasions, mais ce Saguenéen a la bougeotte et trimballe sa besace à chansons aussi bien ici qu'en Europe. Le 6 août dernier, l'occasion se présentait de le revoir chausser les souliers de Félix à l'espace Félix-Leclerc de l'île d'Orléans et j'étais à nouveau conquis par cette voix et cette aisance à nous rendre le personnage. Je n'eus aucun mal à convaincre mon épouse de retourner l'entendre onze jours plus tard, devant l'église de Verchères, pour son spectacle Brassens-Scopie.



Imaginez-vous donc : chanter Brassens sur le parvis d'une église, c'est pour le moins légèrement irrévérencieux (notons que Michaud avait pris la précaution de retrancher « Brave Margot », chanson grivoise qu'il interprétait dans la première mouture du spectacle). Vous dire si j'aime Michaud, c'est inutile, car vous l'aurez aisément deviné. Maintenant, j'attends l'occasion d'assister à son nouveau spectacle, « Comme si j'avais des *Elles* », où il n'interprète que des paroles de femmes (Clémence Des Rochers, Pauline Julien… pour ne nommer que ces deux-là). Pour les prochains rendez-vous, on se rend sur sa page Facebook ou à claudmichaud.ca .

Un pipeline pour l'unité canadienne ?

Par Xavier Barsalou-Duval

Député du Bloc Québécois de Pierre-Boucher – Les Patriotes – Verchères

En réaction au refus de la Communauté Métropolitaine de Montréal (CMM), la chef de l'opposition officielle, Rona Ambrose, a affirmé que le débat entourant le pipeline affecterait l'unité canadienne. Selon la chef conservatrice, la CMM devrait se prosterner devant les intérêts économiques supérieurs de l'Ouest canadien. Quant à lui, le ministre des Finances de l'Alberta, Joe Ceci, est même allé jusqu'à affirmer que les pipelines étaient cruciaux pour l'économie future du Canada.

TransCanada affirme depuis des années que l'ensemble du Canada profitera de cet oléoduc. Pourtant, avec une consommation de 350 000 barils par jour pour une capacité de production de 372 000 barils par jour, les raffineries québécoises produisent déjà presque à pleine capacité. En réalité, 93 % des 1,1 million de barils qui transiteraient par le pipeline chaque jour seraient destinés à l'exportation. Pour le Québec, il ne reste alors que les retombées de la construction et de l'entretien. Les premières seront temporaires et pour les secondes, on parlerait d'une manne de 33 emplois! On peut donc très objectivement en conclure que pour tous les risques encourus, les retombées économiques pour le Québec seront très faibles, pour ne pas dire infimes.

On sait aussi que 45 % de la population du Québec tire son eau potable du fleuve Saint-Laurent et qu'il est impossible pour TransCanada de détecter des fuites représentant moins de 1,5 % du débit de l'oléoduc. Dans un tel contexte, il est difficile de ne pas comprendre que la CMM s'oppose à ce projet. J'en arrivais d'ailleurs aux mêmes conclusions dans le mémoire que j'ai corédigé et présenté au nom du Bloc Québécois lors des audiences publiques en septembre 2015.

Si le Canada tient tant à trouver une voie de sortie pour ses sables bitumineux, c'est simplement parce qu'il y a investi des sommes colossales. Il faut savoir que dans une étude menée par le commissaire à l'environnement et au développement durable, on découvrait que le gouvernement fédéral avait dépensé directement 40,4 milliards de dollars dans l'industrie des combustibles fossiles de 1970 à 1999 et 508 millions de 2007 à 2012. Une telle concentration de fonds publics dans un même secteur a certainement des impacts comme celui de nuire à des secteurs non complémentaires. Le parfait exemple de la situation est l'augmentation de la valeur du dollar canadien qui, par le fait même, nuit au secteur manufacturier québécois qui a perdu plus de 140 000 emplois entre 1999 et 2014.

Alors que l'industrie pétrolière canadienne est présentement en pleine crise, on accuse le Québec de ne pas être complice de son propre entraînement dans cette spirale descendante.

La première ministre de l'Alberta, Rachel Notley, a même accusé les maires québécois de manquer de vision à long terme. Les sables bitumineux seraient-ils devenus une ressource renouvelable?

Force est de constater que le projet Oléoduc Énergie-Est va tout à fait à l'encontre de l'intérêt national du Québec. Pourtant, malgré le fait qu'il comporte une délégation importante de Québécois, dont le premier ministre Justin Trudeau lui-même, tout indique que le gouvernement fédéral ira de l'avant. Selon plusieurs, il nous faudrait tout accepter au nom du fédéralisme canadien. Quel coût l'unité canadienne doit-elle avoir pour le Québec? Je crois qu'il est temps que le camp fédéraliste, dont fait partie Denis Coderre, s'interroge.



Xavier Barsalou-Duval avec Jici Lauzon. On se rappelle que les deux hommes s'étaient affrontés dans la même circonscription lors des élections fédérales d'octobre 2015, le premier pour le Bloc Québécois et le second pour le parti Vert. Par la suite, partageant ce souci pour l'environnement, ils sont devenus amis et notre cher Jici s'est mis à rebleuir de plus belle pour le plus grand bonheur de ses nombreux fans!

MARCHE DES PATRIOTES 2016

«Non à la pétrocratie canadienne!»



Dans le cadre de la Journée nationale des patriotes, le 23 mai dernier, le réseau Cap sur l'indépendance et la SSJB de Montréal, par la voix du Président général Maxime Laporte, avaient convié les citoyens à la Marche des Patriotes sous le thème « Non à la pétrocratie canadienne! ». Inspiré du combat des Patriotes pour la liberté et l'indépendance, l'événement avait pour but d'exprimer l'opposition des Québécois et des Premières nations à la mise en œuvre du projet d'oléoduc Énergie Est, qu'entendent leur imposer Ottawa et TransCanada.

Plus d'un millier de marcheurs, dont une importante proportion de jeunes, se sont mis en branle vers 13 heures à la Place du Canada, cet ancien cimetière où furent jadis enterrés des Patriotes. La marche s'est terminée vers 15 heures au Parc Camille-Laurin.

L'après-midi a été ponctué de la lecture du Testament de Chevalier de Lorimier, ainsi que des discours de Maxime Laporte, de Robin Philpot (patriote de l'année), de représentants des Premières nations et d'élus, dont le député fédéral de Pierre-Boucher-Verchères-Les Patriotes Xavier Barsalou-Duval. L'ancien premier ministre et président d'honneur de la SSJB, Bernard Landry, était notamment présent, de même que Sol Zanetti, chef d'Option nationale, et de la candidate à la chefferie du Parti Québécois, Martine Ouellet.

Maxime Laporte a fait valoir: Aujourd'hui, nous disons non à la pétrocratie canadienne, comme hier les Patriotes disaient non à la construction des grands canaux, comme hier les Métis de Louis Riel disaient non au chemin de fer du Canadien pacifique, comme hier nous disions non par centaines de milliers aux guerres coloniales du Canada au Proche-Orient! Disons plutôt oui à un Québec libre, un Québec verdoyant de liberté. Oui à une république du Québec où nous serons pleinement maîtres chez nous, propriétaires de notre territoire et de nos ressources, et où nous aurons pour seule reine la volonté du peuple.

Le jeune président a poursuivi: Le combat environnemental doit nécessairement atterrir sur le terrain politique. Car, l'enjeu du pipeline est d'abord et avant tout un enjeu politique, un enjeu de pouvoir. Tous les arguments

environnementaux ne suffiront pas à arrêter la pétrocratie canadienne qui est en marche, avec ses complices des grands partis fédéralistes à Ottawa. Ceux-là sont tous, sans exception, en faveur d'Énergie Est et manifestement ils s'en foutent bien, eux aussi, de souiller notre pays, tant que ça fait l'affaire de l'Alberta et de la Saskatchewan. Ne laissons pas Ottawa et TransCanada contaminer nos terres et nos rivières avec leurs projets écocides! Ne prenons pas le risque inacceptable et économiquement sans intérêt qu'ils entendent nous imposer pour remplir les poches de quelques actionnaires, que nous finançons déjà à même nos impôts. Que l'Alberta garde son poison, et que les tenants du business des énergies fossiles et autres profiteurs de l'apocalypse ravalent leur bêtise, eux qui se gargarisent de « Québec bashing »! Il est hors de question que le Canada nous entube davantage avec son gros tuyau! •••

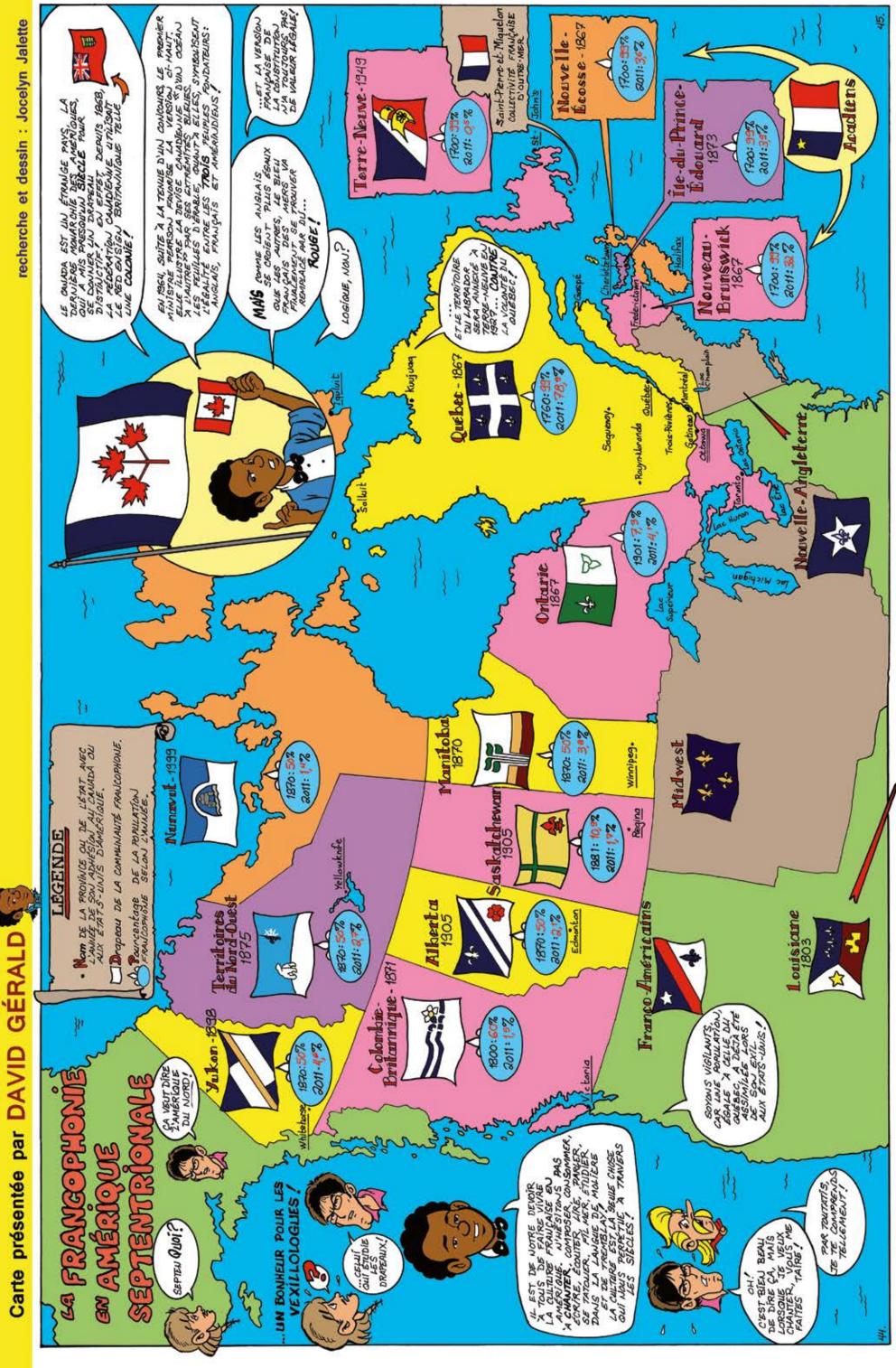


« Il est un temps ou le courage et l'audace tranquilles deviennent pour un peuple, aux moments clés de son existence, la seule forme de prudences convenables. S'il n'accepte pas alors le risque calculé des grandes étapes, il peut manquer sa carrière à tout jamais, exactement comme l'homme qui a peur de la vie. »

– René Lévesque



ae pouvoir. 10us les arguments — Rene Levesque



Neuvième édition de la Mission de paix sur le Saint-Laurent



L'organisation citoyenne du Drapeau de la Famille, avec la participation de la SSJB de Montréal, tenait le 26 juin dernier la neuvième édition de la grande « Mission de paix sur le fleuve Saint-Laurent », une expédition de plus de 10 jours en rabaska (canot) de Kahnawake à Québec. Cette activité œuvre à sensibiliser la population à la perspective des Premières nations sur notre monde. La Mission cherche de plus à retisser les liens de confiance entre la nation québécoise et les Premières Nations. Avec l'actualité entourant la construction de l'oléoduc Énergie Est et la réalité des Premières nations, il va sans dire que la Mission prend tout son sens.

SE RETROUVER EN NOUS ET ENTRE NOUS

Établis en « Amérique » depuis des millénaires, ceux qu'on appelle les Autochtones ont dû traverser moult épreuves dans leur résistance aux fléaux de l'invasion des Blancs. Au Canada, leur histoire constitue une véritable odyssée tragique, marquée par la tyrannie d'un colonialisme qui perdure encore et par la violence, la dépossession, le racisme, l'assujettissement et l'assimilation qui en sont le prolongement, a affirmé Maxime Laporte.

Il a poursuivi: Les injustices d'hier se sont traduites en un malheur permanent. Quant à la résistance, tantôt elle vint à se laisser endormir au son des berceuses du régime, tantôt elle fulmina bruyamment. Mais ce qu'il ne faut jamais oublier, et ce qu'on doit retrouver, c'est cette alliance extraordinaire qui existait entre la plupart des Premières nations et les colons de la Nouvelle-France, devenus canadiens puis québécois. Une telle «empreinte» sur notre développement des pratiques sociales et politiques des Premières nations, ainsi que de leur culture, s'est révélée marquante au plan historique; une véritable source de métissage et d'enrichissement mutuel. Cette alliance naturelle, détruite par l'envahisseur anglais, il faut la retrouver, cela au plus profond de nous, dans un esprit de paix et de solidarité, et en redonnant vie aux traités ancestraux, notamment le « Wampum à deux voies » du début du 18^e siècle, dont on doit s'imprégner à nouveau.

RÉFLEXION SUR L'ENVIRONNEMENT ET SUR LE POUVOIR DES FEMMES

Yvan Bombardier, représentant autorisé du Clan du Loup de Kahnawake et porte-parole de la Famille, a mentionné : Ce sont cinq Premières nations et plusieurs membres des diverses communautés culturelles qui participent à ce projet et apprennent à vivre ensemble dans l'harmonie. La cohésion sociale est un concept clé chez les peuples autochtones, car sans cohésion, c'est la survie du groupe qui est menacée.

Il a tenu à faire valoir que La perspective matricentriste est un autre concept clé, car nous sommes tous enfants de la Terre-Mère, une « entité féminine ». L'importance des femmes n'est donc pas à négliger, ce que l'on oublie trop souvent dans le système patriarcal.

Monsieur Bombardier a conclu en disant : Le fleuve Saint-Laurent a une valeur inestimable pour les Québécois, car environ 45 % d'entre eux s'en abreuvent. Naviguer en rabaska sur ce cours d'eau entre Kahnawake et Québec, c'est prendre conscience de sa richesse et de sa puissance au sein de la Terre-Mère.



Photo prise à l'arrivée des rabaskas à Lanoraie, au terme de la seconde étape du périple. On peut voir des participants d'origine atikamek, ainsi que le député de la Pointe-de-l'Ile Mario Beaulieu, le porte-parole de l'organisation du Drapeau de la famille Yvan Bombardier, et Maxime Laporte, qui a lui-même pagayé plus de 80 kilomètres sur le fleuve pour la paix entre les peuples!

Forum social mondial 2016

Le Comité sur l'autodétermination des peuples

Du 11 au 13 août, dans le cadre du Forum social mondial (FSM), le Comité sur l'autodétermination des peuples tenait à la Maison Ludger-Duvernay, une série d'activités internationales consacrées aux combats des peuples pour leur droit à disposer d'euxmêmes. Ces conférences visaient à présenter, dans une perspective citoyenne, les différentes façons dont s'expriment les luttes des peuples non-souverains à travers le monde pour la reconnaissance et la maîtrise de leur destin. Elles fournirent l'occasion d'échanger et de tisser des liens de solidarité.

Le porte-parole et coordonnateur du Comité, Maxime Laporte, également président du réseau Cap sur l'indépendance et de la SSJB de Montréal, a fait valoir : «Comme chaque être humain, chaque peuple aspire à la liberté et à la dignité. Le combat pour l'autodétermination des peuples est un combat noble, juste et humaniste, en phase avec la nécessité de



Joan Gonzalez Fabra (Photo : Marie-Anne Alepin)

préserver dans ce monde, la diversité des cultures et des civilisations, face à tous les impérialismes, tous les colonialismes et toutes les autres formes de violence hégémonique qui puissent exister.»

« Tout peuple est légitime dans sa volonté de chercher à se gouverner lui-même, et dans son refus qu'une autorité tierce décide à sa place de ses affaires et de son avenir. Il est évident que le combat pour la liberté des peuples se révèle toujours d'actualité en 2016, à la lumière notamment des situations catalane, écossaise, kurde, palestinienne, autochtone, et de tous les cas étudiés et discutés dans le cadre des activités de notre comité international, ce dont nous sommes très fiers », a affirmé monsieur Laporte.

Parmi les conférenciers, on notait la présence du secrétaire national de l'**Assemblée nationale catalane**, monsieur **Joan Gonzalez Fabra**, venu directement de Barcelone, de monsieur **Lhacène Ziani** (Mouvement d'autodétermination de la Kabylie), de ressortissants kurdes, basques et palestiniens, en plus de leaders et intellectuels qui traitèrent notamment du combat des Premières nations, dont l'anthropologue et écologiste abénaquise, madame Nicole O'Bomsawin, et le représentant du clan traditionnel Mohawk de Kahnawake, monsieur Stuart Myiow Jr. Différents conférenciers québécois, dont Robin Philpot, Robert Laplante, Maxime Laporte et M° Eric Poirier, s'exprimèrent sur la question nationale québécoise et certains, dont Alexandre Leduc et Pierre-Luc Bégin, firent également part de leur connaissance des cas écossais, basque, etc.







écrivain allemand (1898-1956)

- Bertolt Brecht.

Colloque organisé par la SSJB pour le 40e de l'accession au pouvoir du Parti québécois

Vendredi 18 novembre et samedi 19 novembre 2016 Au 82, rue Sherbrooke Ouest, Montréal



Vendredi de 9 h à 10 h 45

Québécois

La prise du pouvoir du 15 novembre 1976 et les premières années de réformes ambitieuses

Marc-André Bédard

Ministre de la Justice (1976-1984) et leader parlementaire et vice-premier ministre (1984-1985)

Louis Bernard

Secrétaire général du gouvernement du Québec, (1978-1985 et 1994-1995)

Denis de Belleval

Ministre de la Fonction publique (1976-1979) et ministre des Transports (1979-1981)

Pierre Marois

Ministre du Développement social (1976-1980) et ministre du Travail et de la Main d'œuvre (1980-1983)

Jean-Charles Panneton Historien

Vendredi de 10 h 45 à midi

Le référendum de 1980

Bernard Descôteaux Directeur du journal Le Devoir, (1999-2016)

Caroline Labelle Historienne

André Larocque

Sous-ministre à la réforme des institutions démocratiques (1977-1985)

Simon-Pierre Savard-Tremblay Sociologue

Vendredi de 13 h 30 à 15 h

Les années de tourmente 1981-1987

Frédéric Bastien

Historien et professeur d'histoire, Collège Dawson

Yves Duhaime

Ministre du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche (1976-1979), ministre de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme (1979-1981), ministre de l'Énergie et des Ressources (1981-1984), ministre des Finances (1984-1985)

Gilbert Paquette

Ministre de la Science et de la Technologie (1982-1984)

Vendredi de 15 h 15 à 17 h 15

Le retour de Jacques Parizeau et le référendum de 1995

Québécois

Jean-Pierre Charbonneau

Président de l'Assemblée nationale (1996-2002)

Ministre de l'Environnement et de la Faune (1996-1997)

Pierre Duchesne

Journaliste, biographe de Jacques Parizeau et ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie (2012-2014)

Ministre de la Culture et des Communications et ministre responsable de l'application de la Charte de la langue française (1994), ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport (2012-2014)

Chef de cabinet du premier ministre Jacques Parizeau (1989-1995)

Samedi de 9 h à 10 h 30

Les années de pouvoir avec Lucien Bouchard et Bernard Landry: 1996-2003

Maxime Arseneau

Ministre responsable des Îles et ministre de l'Agriculture (2001-2003)

Alain Chaperon

Enseignant et auteur de Bernard Landry, l'homme fidèle

Ministre d'État à la Concertation et ministre de l'Emploi (1994-1996), ministre d'État de l'Emploi et de la Solidarité et ministre de la Sécurité du revenu (1996-1998), Ministre d'État aux Affaires municipales et à la Métropole (1998-2002) et Présidente de l'Assemblée nationale (2002-2003)

Michel Sarra-Bournet

Historien et ancien conseiller politique de Lucien Bouchard

Samedi de 10 h 30 à midi

Un parti à la croisée des chemins : 2003-2016

Pauline Marois

Première ministre du Québec (2012 à 2014)

Pierre Dubuc

Auteur et syndicaliste

Stéphane Kelly

Sociologue et professeur de sociologie, Cégep de Saint-Jérôme

De plus amples informations sur ce colloque seront communiquées sur le site de la SSJB de Montréal. Afin de contacter la responsable de l'événement, Josiane Lavallée, voici son courriel : jlavallee@ssjb.com

NOUS NOUS SOUVIENDRONS...

RENÉ CARON C'est avec tristesse que nous avons appris le décès de Monsieur René Caron, survenu le samedi (1925–2016) 16 juillet 2016 à l'âge de 90 ans.

À une époque où les métiers de la scène étaient dénigrés, René Caron entreprit de monter sur scène à l'âge de 14 ans et exerça son métier jusqu'à la toute fin. À la radio, à la télévision, au cinéma, il interpréta des rôles de soutien et de faire-valoir pendant plusieurs décennies. Chanteur, animateur, comédien, il fut associé à des personnages de « bons gars ». Il fut un des pionniers de la grande aventure de la télévision québécoise. Son rôle de Todore Bouchonneau « dit Des Bouchons », dans la série-culte des Belles Histoires des pays d'en haut, d'après l'œuvre de Claude-Henri Grignon, reste indéniablement le plus connu de sa carrière.

La SSJB de Montréal tient à offrir ses plus sincères condoléances à la famille de Monsieur Caron. Rappelons que celui-ci était membre depuis plusieurs années de la section Chomedey-de-Maisonneuve – Jeanne-Mance de la SSJB.





René Caron, dans son rôle de Todore Bouchonneau, avec la comédienne Réjane Desrameaux, qui jouait son épouse, la « belle grosse Georgiana », dans les Belles Histoires des pays d'en haut.

Exclue de l'équipe olympique canadienne de rugby aux Jeux de Rio

Magali Harvey est-elle trop francophone?

par Christian Gagnon

Dans son édition de juin 2014, votre journal Le Patriote vous exposait quelques-uns des nombreux cas d'athlètes québécois ayant fait les frais de la discrimination systémique des fédérations sportives canadiennes à l'égard des francophones. C'était peu après les Jeux d'hiver de Sotchi à l'approche desquels de nombreux athlètes du Québec affichaient des performances individuelles si dominantes qu'ils et elles ont été incontournables au moment de former la délégation canadienne. Mais qu'est-ce qui a bien pu faire en sorte que Rugby Canada ait décidé de se passer de Magali Harvey qui en 2014, avait été sacrée meilleure joueuse mondiale par l'International Rugby Board (IRB)? Retour chronologique sur un progressif et subtil dosage de mauvaise foi.

Initiée au rugby à l'école secondaire Saint-Patrick à Québec et ayant excellé au sein de l'équipe de l'université néo-écossaise St. Francis Xavier, Magali n'a que 19 ans lorsqu'en 2011, son brio lui mérite une place dans l'équipe nationale canadienne. La Québécoise participe aux tournois internationaux à sept et à quinze joueuses par équipe. Mais c'est le rugby à sept qui, en octobre 2009, est devenu officiellement un sport olympique. En 2012, le centre national d'entraînement de rugby du Canada s'installe à Langford (Colombie-Britannique), là où Magali Harvey doit s'exiler pour poursuivre son rêve olympique. En 2013, elle participe à la conquête de la médaille d'argent du Canada en Coupe du Monde de rugby à sept. La même année et l'année suivante, elle contribue grandement aux deux 3° places du Canada aux incontournables Séries mondiales de rugby féminin à sept (« Women's Sevens World Series »). Mais les relations de la Québécoise avec l'entraîneur-chef canadien John Tait sont loin d'être au beau fixe, comme le révélera Harvey en mars 2015.



L'entraîneur-chef de l'équipe canadienne féminine de rugby, John Tait.

En août 2014, la direction de chacune des douze équipes participant à la Coupe du Monde de rugby féminin ainsi que les commentateurs sportifs du tournoi votent pour leurs trois joueuses favorites à l'issue de chaque journée. Les votes sont comptabilisés pour fournir la liste finale des quatre nominations au titre de joueuse de l'année. Au terme de la Coupe du Monde où elle s'impose comme deuxième meilleure marqueuse avec 61 points, c'est



Au terme du tournoi de Paris en août 2014, Magali Harvey remporte le titre de meilleure joueuse mondiale de l'année. Le président de l'IRB Bernard Lapasset déclare alors : « Elle a illuminé la Coupe du Monde féminine de rugby 2014 avec son rythme fulgurant, ses courses furtives, son côté insaisissable, sa défense acharnée et sa précision au pied. »



Magali Harvey en compagnie de sa coéquipière et capitaine de 2014, Kelly Russell, de trois ans son aînée.

Magali Harvey qui est couronnée, damant le pion à une Irlandaise, une Française et – ô affront suprême – la capitaine de l'équipe canadienne, Kelly Russell, une bonne anglosaxonne pur tweed de l'Ontario.

En juillet 2015, Harvey apparaît non seulement en pleine forme physique mais aussi parfaitement à sa place en rugby à sept. Elle termine d'ailleurs meilleure marqueuse de l'équipe du Canada aux Jeux Panaméricains à Toronto, comptant 48 points sur 8 essais et 4 conversions, aidant à remporter la première médaille d'or de l'histoire du rugby féminin canadien aux Jeux Panaméricains.

On entre alors dans le grand droit menant à la conquête d'une qualification du Canada pour les Jeux de Rio de Janeiro. Au terme de six tournois précédant les Olympiques, les quatre premières équipes au classement mondial obtiendront leur laisser-passer automatique aux Jeux en août 2016. Le premier de ces rendez-vous de rugby à sept a lieu en décembre 2015 à Dubaï, là où Magali s'illustrera au point de finir première marqueuse, tous pays confondus. Mais le 31 janvier suivant, elle se blesse à une cheville (certains diront à un tendon d'Achille, d'autres parleront d'une tendinite à une cuisse) lors d'un match d'entraînement intra-équipe. Ça ne m'empêche pas de jouer, martèle cependant la joueuse-étoile portant le maillot nº 14. Mais le prétexte est trop beau. L'entraîneur-chef John Tait retire Harvey de l'alignement des douze joueuses partantes au tournoi de São Paulo en février. La Québécoise se résigne et en profite pour se soigner. Puis approche le tournoi d'avril à Atlanta. La Québécoise est gonflée à bloc. Mais Tait sème l'incompréhension dans le milieu du rugby en excluant à nouveau la jeune prodige en vue du troisième tournoi de qualification à Atlanta. Devant des journalistes médusés, l'entraîneur-chef invoque de prétendues difficultés de Harvey, sacrée meilleure joueuse mondiale de rugby à quinze en 2014, à se convertir au rugby olympique à sept.

Pourtant, le rugby à sept favorise les plus rapides, ce qui est le principal point fort de la Québécoise dont tous ont en mémoire le spectaculaire essai contre la France sur une

course de 87 mètres, lors de la Coupe du Monde 2014. De plus, elle a été la meilleure marqueuse des siennes au tournoi à sept de Dubaï. C'est son choix. Je ne peux pas changer sa décision, sinon que de continuer à m'entraîner et à faire tout ce qui est en mon possible, temporise diplomatiquement l'athlète de 24 ans, qui sera plutôt envoyée à un tournoi de second ordre à Hong Kong, fin mars. Insistant sur la possibilité d'un froid entre elle et son entraîneur, le journaliste Alain Bergeron (Journal de Montréal) finit par lui faire dire, Je pourrais pas te dire [...] Je ne cache pas qu'avant la Coupe du Monde [2014], ça n'allait pas super bien avec l'entraîneur. Après, la Coupe du Monde, on s'est parlé et ça va mieux. Harvey sera néanmoins à nouveau exclue du tournoi de Landford, en Colombie-Britannique.

En mai à Amsterdam, Magali fait enfin le voyage et contribue de façon explosive à assurer la première place du Canada à ce tournoi et la qualification de son équipe aux Jeux de Rio. Deux semaines plus tard, le triomphe du Canada contre l'Australie à la finale du tournoi de Clermont-Ferrand (au cours de laquelle Harvey marque le premier essai des siennes) constituera la

est francophone, malgré son prénom et celui de son frère Steven. Et encore, Paquin ne communique qu'en anglais sur sa page *Facebook*. Magali Harvey, elle, semble s'être fait un point d'honneur de toujours émettre des messages intégralement bilingues (en anglais d'abord, en français ensuite) sur les médias sociaux. Et pour ceux et celles qui connaissent bien l'intransigeant monde « *canadian* » du sport, un incident survenu le 10 juillet 2015 n'a sûrement pas manqué de s'incruster dans les esprits de la direction intégralement anglophone de Rugby Canada.

Le jeudi 9 juillet 2015 au soir, Magali Harvey reçoit un coup de fil inattendu. Un tirage au sort a eu lieu entre un certain nombre des meilleurs athlètes canadiens qui prendront part aux Jeux Panaméricains de Toronto débutant le lendemain. Le but était de déterminer qui prendrait la parole au nom des 719 athlètes du Canada devant les hordes de médias réunis dans la Ville-Reine. Coqueluche du rugby féminin, Magali n'avait pas encore été écrasée par son entraîneur-chef et était donc du nombre. Consécration : c'est elle qui a été choisie. C'est un bel honneur et un peu intimidant. J'en ai même oublié quelques points que je voulais aborder!, avouera-t-elle ensuite. La Québécoise est née d'un père francophone et d'une mère anglophone. Bien qu'ayant grandi à Québec, elle est parfaitement bilingue et parle un anglais impeccable sans



Magali Harvey lors de la finale de la Coupe du Monde 2015 à Londres.

victoire d'assurance de l'équipe canadienne terminant deuxième au classement mondial. Magali est à la fois sereine et excitée par la perspective de possiblement participer à ses premiers Jeux Olympiques. Mais parmi les douze heureuses élues, le Canada veutil d'une francophone ne s'exprimant pas publiquement qu'en anglais hors du Québec?

C'est que parmi la trentaine de femmes du centre national d'entraînement à Langford et malgré certaines apparences, fort peu de joueuses sont de langue maternelle française. La Torontoise Ghislaine Landry ne parle pas français. La Montréalaise Bianca Farella est une anglophone bilingue mais n'alimente son compte Twitter qu'en anglais. La Gatinoise Natasha Watcham-Roy est elle aussi une anglophone bilingue qui n'écrit sur son compte Instagram qu'en anglais. La Trifluvienne francophone Élissa Alarie a été retranchée de l'équipe olympique bien qu'elle n'accorde aucune place au français sur son compte Twitter (elle ira finalement à Rio en tant que substitut mais ne participera à aucun match). Outre Magali Harvey, seule Karen Paquin, elle aussi de Québec,

le plus infime accent. Trop nerveuse? Ou trop détendue? Toujours est-il que cet après-midilà, elle s'est exprimée – ô ultime camouflet – uniquement en français devant la vaste foule de journalistes à Toronto. Quand on sait à quel point l'unité et la cohésion des équipes est continuellement invoquée dans le sport canadien pour imposer l'unilinguisme anglais aux athlètes francophones, on peut imaginer combien la prestation médiatique de Magali Harvey en français seulement a pu en hérisser plus d'un, à Rugby Canada et dans les autres fédérations sportives de ce pays qui se prétend officiellement bilingue. L'entraîneur-chef de Magali, John Tait, est d'ailleurs originaire du sud de l'Ontario, berceau de l'orangisme canadien. Ça ne s'invente pas : il est né à... Orangeville!

Le 7 juillet 2016, la composition de la liste des douze joueuses qui formeront l'équipe canadienne olympique de rugby féminin fait l'objet d'une fuite. Coup de tonnerre : Magali Harvey n'y figure pas! Furieux, le père de Magali, Luc Harvey, qualifie la chose de « décision-bidon ». Essayez de me faire croire que Magali Harvey serait la 13e joueuse d'une équipe nationale dans n'importe quel pays du monde, fulmine-t-il. Incrédule, le président de Rugby Québec, Stéphane Hamel, déclare, si cette décision est officielle, je la comparerais à la non-sélection de Wayne Gretzky par Marc Crawford lors des tirs de fusillade aux Jeux de Nagano. [...] Selon mon œil personnel, elle est dans les dix meilleures joueuses au monde. Elle l'a prouvé à chaque fois qu'elle a fait partie d'une sélection. Le lendemain, les journalistes estomaqués mitraillent John Tait de questions sur Harvey. Sans doute dévastée, la principale intéressée se terre. En soirée, Rugby Canada émettra un communiqué dans un français truffé de fautes et attribuant à Harvey la déclaration à l'effet que des décisions difficiles suite à la page 12



Dans les gradins du tournoi de la Coupe du Monde 2014 à Paris, quelques drapeaux du Québec se sont faufilés parmi les unifoliés, semant à coup sûr l'agacement chez les partisans canadiens.



Le père de Magali, Luc Harvey, est un administrateur et homme d'affaires. Ancien député conservateur de Louis-Hébert de 2006 à 2008, il a été le chef du Parti conservateur du Québec en 2012. Sa mère, Catherine Louisy, est originaire de l'île de Sainte-Lucie, dans les Caraïbes, et est professeur d'anglais au secondaire.

ont dû être faits [...] et je respecte ça. [...] Go Canada go. Deux joueuses exclues sont invitées au camp final de préparation mais encore là, Harvey n'est pas du nombre. J'ai reçu un texto d'un bon ami qui est impliqué dans le rugby en France et qui nous remercie de ne pas avoir sélectionné Magali! Ailleurs dans le monde, il y a des entraîneurs d'autres pays qui ont sûrement souri en entendant cette nouvelle, confie tristement Stéphane Hamel, de Rugby Québec.

Deux semaines plus tard, révolté, le père de Magali se vide le cœur sur sa page Facebook : Son entraîneur lui a dit qu'elle n'a jamais été une des meilleures joueuses canadiennes, que les fois qu'elle a joué venait [sic] du fait que les bonnes étaient blessées. Il a dit qu'il ne comprenait pas que le IRB (International Rugby Board) pouvait [sic] lui avoir donné le

titre de meilleure joueuse au monde [en 2014]. Il se demandait comment se fait-il [sic] que les journalistes sportifs pouvaient s'intéresser à elle [...], écrit le père. Comble d'incongruité, pour terminer la discussion, il lui a dit: tu es belle, tu vas t'en sortir, rapporte enfin Luc Harvey, qualifiant l'entraîneur John Tait de « pauvre con ».

Malgré son immense talent, Magali Harvey, 26 ans, a-t-elle encore un avenir en rugby canadien? La question est posée. Le Canada a finalement remporté à Rio la médaille de bronze, que Tait brandira sûrement pour rejeter toutes les critiques. L'équipe auraitelle fait mieux avec Harvey? Peu importe puisqu'en ce pays, une médaille de bronze en anglais vaut apparemment mieux qu'une médaille d'argent ou d'or bilingue. Go Canada go. •••



Comme dans le sport canadien en général, le français n'avait pas sa place dans l'équipe féminine de rugby aux Jeux olympiques de Rio de Janeiro.

UNE NATION, UNE ÉQUIPE NATIONALE!

Au Philippe Couillard qui, en juillet, déclarait à Munich, qu'il ne voulait rien savoir de l'idée que le Québec soit mêmement représenté à l'international lors de compétitions sportives d'envergure, Maxime Laporte, de la SSJB, et Robert Sirois, prix Maurice-Richard 2015, ancien joueur de la LNH et directeur général de la Fondation Équipe-Québec, déclaraient dans une lettre ouverte : « Notre Premier ministre révèle son profond manque d'ambition pour la nation québécoise, en plus de faire état de sa vision manifestement très fermée du concept d'« ouverture sur le monde », lui qui plaide plutôt le repli provincial avec l'enthousiasme d'un cocu content.

Les athlètes québécois n'aspirent-ils pas à mieux que la nette sous-représentation à laquelle on les réduits ? Nos associations sportives ne devraient-elles pas être mieux valorisées et financées ? Le Québec lui-même ne mérite-t-il pas mieux que la mise à l'écart des grandes fédérations et l'absence de toute visibilité internationale dans ce domaine? (...) Après tout, plus de 12 peuples sans État indépendant participent aux Olympiques... trente nations non-souveraines sont membres de fédérations internationales sportives. N'aurions-nous pas au moins autant de raisons que le Groenland de faire pareil ?

Il est normal et souhaitable qu'une nation développe des liens économiques, diplomatiques, culturels avec d'autres nations. Il est parfaitement naturel que le Québec cherche davantage de reconnaissance, notamment par l'entremise du monde du sport. Tout peuple qui se respecte peut comprendre cela... Il est temps pour le Québec, qui aspire à l'extraordinaire, de se remettre à générer autre chose que de l'ordinaire. C'est simple, les Québécois veulent une Équipe Québec, et ils l'auront! »



COURRIER REÇU

D'un Trudeau à l'autre... et autres réflexions sur la politique

Rien ne m'agace davantage, le jour d'une élection, que rencontrer un voisin qui me demande si j'ai fait mon devoir. Je réponds que la politique me préoccupe plus qu'une fois par quatre ans et que je n'ai pas à être jugée par quelqu'un dont l'unique compromis est de voter une fois de temps en temps.

D'abord, voter n'est pas un devoir, c'est un droit. Avant qu'il soit octroyé, les humains ont été soumis à des despotes durant des milliers d'années. Avant que ce ne soit plus un droit réservé à une élite, il a fallu lutter encore des siècles. Et avant que les femmes puissent voter, il a fallu attendre le XXe siècle! Au XXIe, certains pays n'ont même pas de gouvernement élu, et des lieux antidémocratiques comme le Koweït le réserve encore à une élite d'hommes.

Ici, on nous martèle l'idée du vote stratégique. Voyons où ça nous mène : on a élu les libéraux fédéraux. Les gens se sentaient soulagés de ne plus se soumettre à Harper. Nous voici avec un pantin ayant le même degré d'orgueil que son papa, sans toutefois le même degré de culture. Une marionnette qui gesticule beaucoup et qui ne sait rien faire d'autre que s'exhiber. Des gens sont étonnés de savoir qu'il promeut la construction de l'oléoduc Énergie Est, après s'être pavané au sommet de Paris sur l'environnement! Comme s'ils ignoraient qu'un directeur de sa campagne électorale faisait de la collusion, en indiquant aux gestionnaires d'Énergie Est « qui » ils devaient convaincre au sein du parti Libéral. La naïveté de certains journalistes, même dans la presse de « gauche », ne me surprend même plus... Justin a tenu sa promesse de baisser les impôts... pour les plus nantis. Jusqu'à maintenant, sa seule grande réalisation est d'avoir paru au Défilé de la Fierté. Son cabinet comprend autant de femmes que d'hommes, mais une majorité d'unilingues anglais. Il respecte tant les femmes et ses promesses de refaire du Canada un promoteur de la paix, qu'il vend des chars d'assaut à l'Arabie Saoudite, lieu connu pour sa manière de traiter les femmes et trancher des têtes. Il est si pacifiste qu'il enverra des militaires se faire tuer en Europe de l'Est, pour souscrire à la tyrannie étatsunienne. Sa politique est la même que celle de Stephen Harper, avec l'hypocrisie en prime. C'est le Québec qui lui a permis d'être élu, et personne n'affiche plus de mépris envers les Québécois que ce fils de Pet. Car c'est tout ce qu'il est au fond, un fils de Pet!

Le vrai vote stratégique aurait consisté à réélire Stephen Harper. Les Québécois endormis auraient (peut-être!) fini par se réveiller et se rendre compte une fois pour toutes de ce qu'on peut attendre du fédéralisme, de la dépendance, des « beaux risques » et de la souveraineté association. Demander au dominant ce qu'il consent à nous accorder, ce n'est pas de l'indépendance. Conserver la même monnaie, c'est de la dépendance. Garder le même passeport, c'est demeurer sujets du royaume d'Angleterre. La royauté ou la monarchie constitutionnelle, c'est beaucoup plus dépassé que le nationalisme, n'en déplaise à feu papa Trudeau.

De même, j'entends les gens paniquer au nom de Donald Trump. Pourquoi? Y a t-il des ignorants qui pensent que les États-Uniens ne sont plus racistes parce qu'une majorité d'immigrants ont voté pour Barack Obama? Ce n'est pas un Noir. C'est un homme, président d'un pays despotique, où les citoyens reçoivent moins de services que dans tout autre pays riche. Hillary Clinton a déclaré plus de conflits et fait massacrer plus de gens que George Bush Junior. Trump veut cesser la vocation de gendarme du monde des États-Unis. Ce n'est pas Madame Clinton qui le fera... On a éliminé tout espoir de changement en éjectant Bernie Sanders. Il n'y a rien à attendre maintenant, ni des Républicains, ni des Démocrates.

Il serait temps que « la masse » décide de ne plus être traitée comme une matière malléable. Mais... « Que voulez-vous! », quand Harper proclame qu'il financera l'achat d'avions de guerre, qu'il interviendra dans des pays indépendants, qu'il avantagera les entreprises privées et coupera les services sociaux, et que les Canadiens le réélisent majoritaire... Quand on hue Pauline Marois qui n'a pas fait grand-chose, qu'on annonce à la télé d'État que Couillard utilise des paradis fiscaux, et que les gens votent pour lui... Quand tout le monde se moque des blagues plates de Denis Coderre et qu'on vote pour lui... Eh bien, on obtient ce qu'ils nous ont toujours dit qu'ils feraient : privatiser, encourager les évasions fiscales, salir l'environnement, bafouer les Québécois, couper les programmes sociaux payés par les citoyens qui n'y ont plus droit...

À petite échelle, on met la municipalité en berne avec des travaux partout, recommencés d'année en année pour plaire à la Mafia. On rénove des arénas en bon état et on laisse des écoles fermées pour cause de moisissure dans les murs. On donne des millions pour des horreurs d'art public jamais choisis par ledit public, et on cesse de subventionner les organismes d'entraide. On engraisse les médecins spécialistes et on congédie les intervenants en santé. Voilà les priorités de nos gouvernements.

Pourquoi est-ce que les syndicats ne demandent pas à leurs membres de ne pas payer leurs impôts, tant qu'on n'abolit pas les paradis fiscaux? À commencer par celui du Canada, qui est l'île Caïman des entreprises minières. Pourquoi est-ce que les syndicats n'appellent pas à la grève générale? Au lieu de conduire leurs wagons et ne pas s'arrêter, quand il y a une grève des transports, il serait plus logique de laisser entrer les gens dans le métro sans payer... C'est ce genre de stratégies que les syndicats devraient proposer aux employés. Les patrons prendraient moins de temps à négocier! Si les pompiers crèvent des pneus de camions ou des tuyaux, ce sont encore les citoyens qui souffrent, pas les employeurs.

Quand les exploités s'empressent d'aller voter stratégiquement pour leurs exploiteurs, et qu'on est trop peureux pour exiger l'indépendance, ce n'est pas seulement parce qu'on est « né pour un petit pain », mais... trépané pour un petit pain.

Conseil de lecture en terminant, pour les indécis et les Yvette qui ont voté pour le fils de Pet parce qu'elles le trouvent joli : *Une escroquerie légalisée – Précis sur « paradis fiscaux »*, par Alain Deneault, paru en 2016 aux Éditions Écosociété.

Maryse Laurence Lewis

Norman Cornett: un Texan pour le moins atypique, mais ô combien québécois!

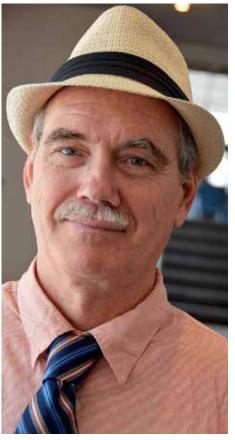
par Jean-Pierre Durand

Je crois qu'il est dans l'ordre des choses de présenter succinctement le professeur Norman Cornett à nos lecteurs, car je suis d'avis que fort peu le connaissent... et c'est dommage. D'abord, ce Texan de naissance, établi à Montréal depuis déjà des décennies, est tout autant Québécois que vous et moi. Enseignant de formation, francophile qui maîtrise admirablement bien notre langue, cet homme ne laisse personne indifférent sur son passage. Et pour cause!

On comprendra alors que la cinéaste amérindienne Alanis Obomsawin lui ait consacré un long métrage en 2009, intitulé Professeur Norman Cornett: « Depuis quand différencie-t-on la bonne réponse d'une réponse honnête? », que je vous invite à visionner gratuitement sur le site de l'Office national du film (le film est en anglais et sous-titré en français). Ce documentaire raconte les déboires du professeur Cornett alors qu'il enseignait à l'Université McGill, à la faculté d'études religieuses, et qu'il fut congédié en 2007, après quinze années d'enseignement. Que reprochait-on à M. Cornett? Ses méthodes non conventionnelles ? Jamais l'université ne lui fournira d'explication, en dépit des pétitions, des appuis reçus de toutes parts, des lettres dans les journaux. Nenni.

Ce que nous montre le film, c'est la passion qui se dégage de ce professeur, l'affection que lui porte ses étudiants et ses collègues, si bien qu'on ne peut comprendre pourquoi une université puisse oser se départir d'un tel pédagogue. Les sujets qu'il aborde sont variés : soins palliatifs, crise d'Oka, conflit israélo-palestinien... rien n'est tabou. Il reçoit dans ses cours des sommités de la musique (Oliver Jones) ou de la politique (le Premier ministre Lucien Bouchard) pour discuter et échanger librement avec ses étudiants. Jusqu'à ce jour - cela fera bientôt 10 ans – McGill refuse de lui donner des explications pour ce limogeage pour le moins cavalier. Cela en est choquant...

Mais au-delà de la controverse, il y a le professeur et ses méthodes d'enseignement non orthodoxes, qui fascinent ceux à qui il enseigne et qui troublent tant les hautes instances académiques. Devenu orphelin

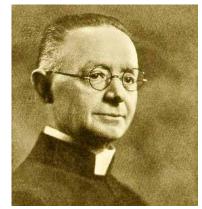


Norman Cornett

de McGill, le professeur Cornett n'en poursuit pas moins son enseignement et, notamment, son approche (ou sa philosophie) dialogique. À travers ses cours, ses conférences et ses ateliers, le professeur n'est pas là d'abord pour donner les bonnes réponses, mais pour que les étudiants posent les bonnes questions. Et, aux auditeurs ou étudiants craintifs d'intervenir, le leitmotiv de M. Cornett demeure invériablement le même : « La seule mauvaise question est celle que l'on n'ose pas poser... »

À la SSJB, on a entendu parler de M. Cornett quand celui-ci nous a alerté, à juste titre à part cela. En effet, comme d'autres citoyens inquiets, le professeur avait eu vent que la maison natale de l'illustre homme de lettres Lionel Groulx, sise à Vaudreuil, pourrait être vendue et démolie pour faire place à des logements en copropriété. Évidemment, un si bel emplacement au bord de l'eau ne pouvait que faire saliver tout promoteur immobilier. Or, il s'agit d'un lieu patrimonial où vécut l'illustre chanoine nationaliste, très proche de la SSJB. Depuis lors, la ville de Vaudreuil-Dorion a tenu à rassurer tout un chacun en affirmant que la maison n'était pas menacée et qu'il ne s'agissait somme toute que d'une rumeur. S'il en est ainsi, tant mieux. Il reste que nous sommes au Québec et que nous devons rester toujours sur nos gardes, car on ne sait jamais quelle entourloupette nous pend au bout du nez si on a le malheur de manquer de vigilance.

C'est donc à cause de cette menace appréhendée que nous avons eu la chance inouïe d'établir un premier contact ave le professeur Cornett. Et, du coup, de faire connaissance avec, non seulement un professeur fascinant, mais aussi un intellectuel qui connaît l'œuvre du chanoine Groulx comme pas un. Et pour cause, il a fait une thèse de doctorat sur l'historien et lui voue une grande admiration, n'hésitant pas à le défendre bec et ongles. En d'autres mots, il ne pouvait alors que nous être sympathique! Mais cet homme est en somme un géant, en ce sens que c'est un puits de science, un savant qui porte une écoute attentive sur le monde qui nous entoure, sur une multitude de sujets. Je l'ai rencontré pour une entrevue, non sans une certaine appréhension, celle de ne pas être à la hauteur... mais c'était



Le chanoine Lionel Groulx.

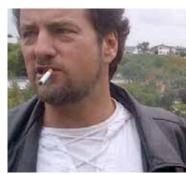
sans compter sur l'affabilité du personnage, sur son humour aussi (il s'est excusé d'être passé me voir « sans ses bottes de cow-boy » comme tout Texan qui se respecte!).

Cette entrevue, qui aborde des sujets comme Lionel Groulx, le nationalisme, la religion, l'éducation, la culture, notre époque, j'en passe, et des meilleurs, vous intéressera à coup sûr. Vous pourrez la lire à compter du 1^{er} octobre sur le site Internet de la SSJB de Montréal. Cliquez alors sur « Interview du professeur Cornett » pour faire la rencontre d'un homme hors du commun, d'un humaniste souriant et du plus intéressant Québécois d'origine texane vivant à l'Est du Rio Grande! •••



Maison de Lionel Groulx à Vaudreuil.

NOUS NOUS SOUVIENDRONS...



C'est avec tristesse que nous avons appris le décès de Joël Demers, survenu subitement le mardi 31 mai 2016, de cause naturelle. Il laisse dans le deuil son père Pierre Demers, sa mère et toute sa famille, ainsi que d'innombrables amis. Voici un extrait de l'hommage que lui a rendu notre président général...

Salut le magicien!

Au nom de la SSJB de Montréal, je tiens à exprimer mes plus sincères condoléances aux proches de Joël et à tous ceux et celles qui ont côtoyé cet homme hors du commun. Je suis personnellement sous le choc depuis que Thierry, son frère, m'a appris la triste nouvelle... Responsable du Comité Pierre-Demers à la Société, militant hors-pair, le crâne bourré de projets plus porteurs les uns que les autres, Joël c'était pour moi une bouffée d'air frais. Sa personnalité un peu bohème me rejoignait entièrement, moi qui suis également une espèce de « bum » à ma façon. Il parlait du monde et de la vie avec passion. Ses yeux brillaient. C'était un rassembleur. Mon camarade était véritablement devenu un pote dans les

Et puis pouf ! voilà le magicien qui disparaît comme dans un écran de fumée... Je n'en crois pas mes yeux ni mes oreilles... Comment un être aussi dynamique, plein de vie, et qui justement, savait créer de la magie autour de lui, peut-il ainsi nous quitter du jour au lendemain? La vie est injuste, décidément. Injuste, mais aimable.

La vie mérite d'être vécue à fond. En ce sens, l'art de vivre de Joël, son sens de la liberté, de la spontanéité, puissent-t-ils nous inspirer.

À noter que parmi ses derniers faits d'armes, Joël venait tout juste de figurer, avec son ami Murat Ariburnu, parmi les gagnants de notre concours de création cinématographique « La tête à Papineau »._

Joël, tu me manques déjà terriblement. Il ne te resterait pas un tour dans ton sac pour réapparaître ? Où que tu sois, reçois nos salutations les plus fraternelles. Je te dirais bien « repose en paix », mais ça fait tellement bizarre pour un gars dont l'esprit et la créativité ne se reposaient jamais, que je me contenterai d'un « au revoir, mon frère »!

Pourquoi donc déshabiller Saint-Pierre pour habiller Saint-Paul?



La députée libérale de Crémazie, Marie Montpetit, voudrait que sa circonscription change de nom et porte désormais celui de Maurice Richard. Dans Le Devoir du 15 septembre 2016, Antoine Robitaille écrit : « La députée Montpetit soutient que le poète Octave Crémazie a déjà des rues, des places, des statues. Comme Maurice Richard, non? Ce dernier a même un aréna. Pour une deuxième fois en deux ans, on tente d'honorer Richard en effaçant un ancien hommage. En 2014, le gouvernement Harper avait tenté d'évacuer le nom de Champlain pour le nouveau pont à Montréal pour y placer celui de Maurice Richard. Paradoxales, ces tentatives de commémorer tout en oubliant révèlent, au pays du « Je me souviens », un rapport étrange à la mémoire. Crémazie fut un grand poète, un des rares hommes de lettres ayant, dans notre pays, marqué les esprits. On pourrait reprendre certains de ses vers : Plein de hautes leçons ton souvenir

touchant / Dans nos coeurs oublieux sait-il régner encore ? comme il l'écrivait dans son célèbre poème Le drapeau de Carillon (lequel, notons-le, inspira le drapeau du Québec). À défaut d'être enseigné dans nos écoles (ce qui est dommage), le nom de Crémazie mérite donc de résonner encore à l'Assemblée nationale pour désigner une circonscription. »

Ne serait-il pas préférable de rendre hommage à Maurice Richard sans avoir à mettre de côté un illustre poète ? N'y a-t-il pas en ce pays suffisamment d'hommages aux rois et aux reines d'Angleterre, et à d'autres étrangers qui sévirent dans notre histoire, sans chercher à tasser des noms illustres, quand bien même ce ne serait que pour les remplacer par d'autres noms illustres ? Une idée en passant : pourquoi ne pas modifier le nom du pont Victoria par celui de Maurice Richard ? Pourquoi y a-t-il encore une rue Amherst à Montréal ? Et une colonne Nelson dans le Vieux ? Un square Victoria ? Un hôtel Reine-Élizabeth ? Sans parler de ces innombrables rues Queen et King qui pullulent dans cette « province of Quebec » et Maxime Laporte | la polluent, toponymiquement parlant. •••

Le Patriote

13

France, ressaisis-toi, ta langue fout le camp !

par Guy Sévigny, chanteur-comédien, membre UDA

En 1983, je représentais le Québec pour la première fois chez nos cousins français, avec un répertoire entièrement consacré à Raoul Duguay, Félix Leclerc et Gilles Vigneault. À partir de ce moment-là, la France deviendra mon deuxième pays, car j'y chanterai et jouerai au théâtre durant plusieurs mois à chaque année, jusqu'en 2004. Par amour, j'y retournerai par la suite, mais, en 2016, fort est de constater que le français s'incline devant le rêve américain.

Lors de mes tournées en sol français, je chantais le Québec dans des écoles. C'est vers 1990 que j'ai vraiment senti un changement, car les élèves rêvaient tout haut de New-York, Los Angeles et croyaient que tous là-bas

DURÉE LIMITÉE

vivaient heureux, riches et dans de grandes maisons hollywoodiennes. J'avais beau dire que ces villes comptaient leur lot d'itinérants et qu'on y rencontrait beaucoup de pauvreté, mais en vain.

Les jeunes ne voulaient plus rien savoir de l'hymne national français, ils se disaient européens et plusieurs souhaitaient ardemment quitter la France, davantage que jadis, alors qu'ils souhaitaient être pompier, policier ou même vedette de la chanson.

Il y avait au début quelques mots anglais, ici et là échappés dans nos échanges, mais rien à voir avec le déluge d'aujourd'hui. Lorsque le premier Mc Donald's s'établit en France, à Bordeaux en 1989, j'ai exprimé à mon impresario qu'il s'agissait d'un tournant majeur dans le décor de son pays, et que le français y serait perdant. Je suis même entré dans un de leurs Mc Donald's, question de voir s'il y avait une différence avec ceux du Québec. Même odeur, même sandwich, mêmes frites, même service... mais les menus différaient, puisque ceux des Mc Donald's en France utilisent l'anglais!

J'ai tenté un exercice, afin de mieux comprendre la situation. Je me suis présenté à la caisse et j'ai commandé un Mc Poulet. La jeune fille essaya de trouver Mc Poulet sur son écran, mais sans succès. Elle me regarda et je demandai de nouveau un trio Mc Poulet. Elle fit appel à son supérieur, qui me fit répéter ma commande. « Non, nous n'avons pas cela. » Mais si, disje, en précisant cette fois que je voulais un Mc Chicken. « Ah oui, Mc Chicken, s'écria-t-il tout ravi, ça nous l'avons ! » Il fit demi-tour et prépara la commande avec un rare bonheur d'avoir trouvé.

1MENUBEST OF TOU MAXI BEST OF THAPPYMEAL TOURS OF THE STORY OF THE STO

Les McDonald's en France n'ont pas oublié les « kids » dans leur menu.

Situation comparable dans les années 1990, alors que nous échangions encore des chèques de voyage. Si je ne mentionnais pas les mots Travel Check, le personnel des banques ne me comprenait pas.

Ensuite, ce fut l'escalade, car, d'année en année, des dizaines de nouveaux termes anglais s'ajoutaient à la liste, sans que les Français n'utilisent (ou ne connaissent) l'équivalent dans leur langue maternelle. Lorsque j'exprimais, par exemple, qu'email pouvait être remplacé par courriel, ils trouvaient cela mignon, même beau, mais ils me donnaient néanmoins leurs mails avant que l'on se quitte!

Un jour, j'étais dans un café et j'aperçus une bouteille de jus de canneberge sur la tablette des boissons offertes. Je demandai donc un verre de jus de canneberge. Non, nous n'avons pas ça ici... Je pointai alors du doigt la bouteille et le serveur s'exclama : « Il fallait le dire, Monsieur... un verre de cranberry! » Je rencontrerai des situations semblables à plusieurs reprises durant mes années en France.

Cette invasion de l'anglais dans le vocabulaire français n'est pas hélas due qu'à un malencontreux hasard, elle est monnaie courante. Et cela devient insupportable quand on constate que des nouveaux commerces ne s'affichent qu'en anglais. Exemple : My Crazy Pop pour un comptoir qui vend du maïs soufflé.

L'émission La Voix, présentée au Québec, devient The Voice en France. Les boissons gazeuses se déclinent en anglais : Coca Light, Coca Zero et le contenu des bouteilles et cannettes est rarement libellé en français. J'ai une amie dans le Sud-Ouest qui demeure dans un Mobil-Home. Elle trouve jolie l'expression maison mobile, mais elle persiste à demeurer dans son Mobil-Home.

Dans les restaurants ou cafés, musiques et chansons sont en anglais. Je fus surpris, lors d'un repas, que le restaurateur fasse entendre de la chanson française et je lui en fis la remarque. Il me confirma que la grande majorité des commerces présentaient de la chanson angloaméricaine, alors que lui se branchait sur Radio Nostalgie FM. Voilà maintenant que la chanson française – sans doute devenue trop ringarde – logeait à l'enseigne de la nostalgie!

En 2016, plusieurs publicités à la télévision française sont présentées en anglais, avec chansons d'accompagnement en anglais, se contentant d'un sous-titrage en français. Personne ne s'en offusque. Normal, ils sont *scotchés* devant leur téléviseur, ils suivent les *hit-parades*, achètent

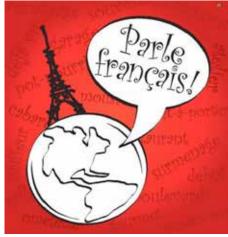
des singles ou des disques Top Compilation, se désaltèrent avec du Coca Light, suivent le Score des jeux télévisés; partout il n'y a que des cake, des parking, des dressing. Il faut dire que l'entrée dans l'Euro a contribué à diluer la culture et l'identité françaises, si bien que l'on reconnaît de moins en moins les différences de cultures des pays regroupés dans la fédération européenne.

Récemment, je m'arrêtai pour acheter du vin, au « Repaire de Bacchus », rue Mouffetard, à Paris. Le commis m'offrit de me servir en français ou en anglais. Proposition respectueuse et agréable. Je lui fis connaître ma préférence... car nous parlons encore français au Québec, lui fis-je par ailleurs remarquer. À ces mots, ses yeux s'illuminèrent et il me raconta qu'il avait terminé ses études en proposant un texte de notre grand Gaston Miron. Puis son sourire s'éteignit et il rajouta : « C'est extraordinaire qu'au Québec, vous parliez encore français, vivant dans cette mer anglophone, alors qu'en France, nous faisons si peu. » Voilà, il existe des gens qui constatent combien les dirigeants et légataires de la langue française ne se préoccupent guère que le français disparaisse sous un amas de mots anglais non-stop!

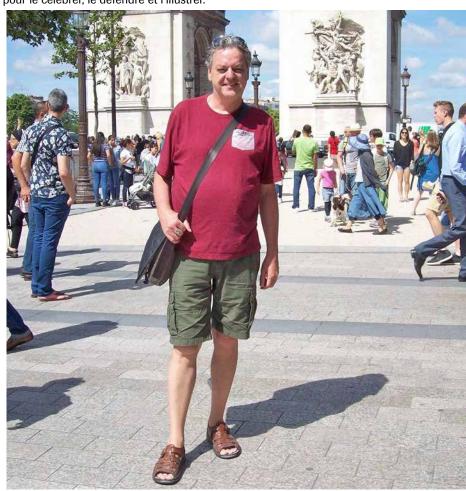
Il y a des amateurs, ici et là à Paris, qui se regroupent le dimanche, sur la place publique ou dans un restaurant, et poussent quelques chansons en français. C'est mignon, c'est rafraîchissant, mais il faut voir que ceux qui chantent sont d'une autre époque. Une époque « que les moins de vingt ans ne peuvent pas connaître », comme chantait si bien Aznavour. La mode est à la chanson franglaise. Quelques lignes en français, parfois, mais le reste du temps en anglais.

Au Québec, il nous est arrivé et il nous arrive encore de sortir dans les rues pour que le français soit respecté. Parfois, certains cousins français se sentent attaqués, ou voient cela comme un reproche, lorsque nous parlons du Québec qui défend sa langue depuis quatre cent ans. Mais pour les autres – la majorité – ils ne prêtent aucun intérêt aux efforts de francisation que nous faisons au Québec.

Il est plus que temps que la France se ressaisisse et que le président de leur république suive l'exemple du gouvernement René Lévesque, quand celui-ci promulgua en 1977 la Charte de la langue française (ou loi 101).



NDLR: Ce sombre constat de notre collaborateur n'est hélas que trop vrai. Mais la résistance s'organise en France comme ailleurs contre cette invasion de l'anglais dans nos vies. L'humanité n'a pu empêcher la disparition du dernier dodo de l'île Maurice, mais rien ne dit que le français se soumettra à cette cruelle destinée... tant et aussi longtemps qu'il y aura des gens ici-bas pour le célébrer, le défendre et l'illustrer.



Guy Sévigny, notre collaborateur dans la Ville Lumière.



« La lutte pour la libération de notre pays n'est pas une lutte constitutionnelle. C'est une question de vie ou de mort. Ou rester à jamais une minorité de braillards et mourir à petit feu comme à Sault-Sainte-Marie, ou devenir enfin un peuple libre et vivre debout. La lutte pour la liberté et l'indépendance n'appartient ni à un parti ni à une classe, mais à l'ensemble du peuple québécois. » — Pierre Falardeau

4. Le Patriote

Le mot juste... Pour l'amour du français

par Élaine Des Lauriers

Voici quelques expressions utilisées dans de mauvais contextes ou tout simplement empruntées à l'anglais alors qu'il existe des façons bien françaises de les exprimer.

Expression fautive

Bonne expression

Condominium

Copropriété

Condominium est un anglicisme qui est largement employé au Québec. Ce mot n'est pourtant pas reconnu en droit immobilier. On devrait plutôt dire « Je me suis acheté un appartement en copropriété dans le quartier Villeray ».

Maison détachée Maison semi-détachée

Maison individuelle Maison indépendante

Voilà un calque de l'anglais « detached house » et « semi-detached house ». En français, on parlera plutôt de maison individuelle. « Nous magasinions un appartement en copropriété, puis nous avons préféré acheter une maison individuelle afin d'avoir un peu plus de tranquillité ».

Contracteur

Entrepreneur

Le mot contracteur est un anglicisme couramment employé au Québec. On dira plutôt « J'ai confié les rénovations de ma cuisine à un entrepreneur qu'un ami m'a recommandé ». Si l'entrepreneur fait appel à une autre personne pour certains des travaux, on appellera cette personne un « sous-entrepreneur ».

Donner un lift

Le mot « lift » n'a pas d'équivalent en français. Il faut donc contourner la difficulté en utilisant des expressions qui varieront selon le contexte. Le conducteur pourra alors dire « Puis-je vous raccompagner au métro? », « Est-ce que je peux vous déposer quelque part ? » et le passager pourra demander « Pouvez-vous me ramener chez moi ? » ou « Peux-tu me déposer au métro ? ».

Points de démérite

Points d'inaptitude

Lorsqu'on parle de sécurité routière, on doit éviter de parler de points de démérite, car c'est un calque de l'anglais « demerit marks ». Soulignons également qu'on ne perd pas des points, mais qu'on accumule des points d'inaptitude chaque fois qu'on est coupable d'une infraction.

Démotion

Rétrogradation

Démotion est un calque de l'anglais « demotion ». En français, on parlera d'une rétrogradation lorsqu'une personne se voit attribuer un poste d'un rang inférieur dans une entreprise ou dans un gouvernement. « À la suite d'une série d'erreurs, il a subi une rétrogradation ». « Le ministre des Finances du Nouveau-Brunswick a été rétrogradé au poste de président du Conseil du Trésor ».

Emphase

Accent

On emploie parfois le mot « emphase » alors qu'on devrait plutôt utiliser le mot « accent ». Ainsi, on dira « Il a mis l'accent sur les dettes de l'organisme ». Parler avec emphase signifie parler avec un ton grandiloquent, avec un style affecté, ce qui est péjoratif.

Extensionner

Prolonger Étendre

Voilà un mot que j'entends souvent à mon travail. Tel collègue est heureux qu'on ait extensionné la période allouée pour terminer un projet ou on parlera d'extensionner la portée d'une loi ou d'un service. Selon le contexte, on utilisera piutot « proionger » et « étendre ». « Nous avons tellement aimé les Îles-de-la-Madeleine, que nous y avons prolongé notre séjour. » « L'entreprise de livraison a étendu ses services à l'ensemble du Québec ».

Fast food

Restauration rapide Prêt-à-manger

Fast food est un emprunt de l'anglais qu'on peut éviter facilement. « Il est un amateur de restauration rapide ». « Elle achète souvent des plats prêts-à-manger pour ses repas au travail ».

Chaise roulante

Fauteuil roulant

Un fauteuil est doté de bras (ou appuie-bras) alors que la chaise n'en a pas. On parlera donc de fauteuil roulant vu que ce dernier est muni d'appuie-bras.

Sources:

Camil Chouinard 1300 pièges du français parlé et écrit au Québec et au Canada, Éditions Libre Expression, 2001.

NOUVEAUTÉ

L'écrivain et conférencier Marcel Brouillard n'avait que 14 ans quand il rencontra pour la première fois Félix Leclerc, son voisin à Vaudreuil de 1945 à 1966. De cette rencontre naquit une amitié que ni la vie ni la mort n'ont abolie. D'où son hymne à la fidélité et à l'admiration que constitue ce magnifique FÉLIX illustré, un album-souvenir inédit de plus de 230 photos et tableaux à paraître cet automne aux Éditions Vaudreuil (prix de l'ouvrage : 22,88\$). Pour plus de détails sur ce livre – le 26^e de l'auteur – veuillez contacter M. Brouillard au numéro 514 756-9815 ou par courriel à marcelbrouillard@yahoo.ca.





Les timbres de la Société Saint-Jean-Baptiste

Louis-Philippe-**Adélard LANGEVIN** (1855-1915)

Adélard Langevin est né le 23 août 1855 à Saint-Isidore, près de Laprairie, dans une famille de seize enfants. Il fait ses études classiques au Petit Séminaire de Montréal de 1867 à 1875, puis entre au Grand Séminaire de Montréal en 1877 où il étudie la théologie. Atteint de la variole, il doit interrompre ses études. Puis, en 1881, il entreprend son noviciat chez les Oblats de Lachine et est ordonné prêtre l'année suivante.

Langevin rêve d'être missionnaire, mais de 1882 à 1883, il prêche plutôt des retraites dans les régions de Montréal et d'Ottawa. Il occupe ensuite divers postes au Grand Séminaire d'Ottawa, dont professeur de théologie morale et vice-doyen de la faculté de théologie de l'Université d'Ottawa. À sa grande joie, il est ensuite affecté dans l'Ouest canadien et est rapidement vu comme le



successeur de l'archevêque de Saint-Boniface au Manitoba.

Pour Langevin, ardent défenseur du catholicisme et du français, les nouveaux immigrants qui s'installent dans l'Ouest doivent pouvoir conserver leur langue et leur religion. Pour lui, ces dernières sont intrinsèquement liées et la survie de la culture catholique en Amérique du Nord dépend autant de la langue française que de l'éducation confessionnelle. Le gouvernement manitobain en était arrivé à la même conclusion, car en 1890, il adopte une nouvelle loi scolaire qui abolit les écoles confessionnelles puis le « Official Language Act » qui supprime la langue française comme langue officielle au Manitoba.

En 1895, à la suite du décès de M^{gr} Alexandre Taché, Adélard Langevin est nommé archevêque de Saint-Boniface. Il demeurera en poste jusqu'à son décès en 1915. Tout au long de ses années passées dans l'Ouest, il continuera à être un ardent défenseur de l'égalité des Canadiens français et des Canadiens anglais. Ainsi, il fondera un hebdomadaire catholique de langue française, La Liberté, indépendant des partis politiques.

Adélard Langevin est décédé à Montréal le 15 juin 1915 et a été inhumé à Saint-Boniface, au Manitoba.

Cette vignette fut émise par la Société Saint-Jean-Baptiste en 1951 et imprimée par Lithographie du Saint-Laurent Limitée. Elle existe en deux variétés de couleurs : rose-mauve et ocre.

Sources:

Dictionnaire biographique du Canada

Répertoire du patrimoine culturel du Québec

Musée virtuel francophone de la Saskatchewan

Note: Les lecteurs désireux d'en connaître davantage sur ce grand patriote consulteront avec profit le livre Vie de M^{gr} Langevin, oblat de Marie Immaculée, archevêque de Saint-Boniface, par Adrien Gabriel Morice, édité chez l'auteur à Saint-Boniface (Manitoba) en 1919.

On peut se procurer les timbres de la Société et les albums à la réception. Tél.: 514-843-8851

Le Patriote

Le Patriote Une presse libre pour un Québec libre! Annoncer dans le journal : un geste militant pour la suite du monde. 514 843-8851



Xavier Barsalou-Duval

BLOC Québécois

1625, boulevard Lionel-Boulet, bureau 202 Varennes (Québec) J3X 1P7

Téléphone: 450 652-4442 Courriel: xavier.barsalou-duval@parl.gc.ca





Entraide VOTRE assurance vie

Voulez-vous une protection financière pour votre famille, en cas de décès?

Avez-vous déjà une assurance vie permanente?

Êtes-vous travailleuse ou travailleur autonome?

L'ENTRAIDE

Une assurance vie collective

Pour les membres de la SSJB et ceux/celles qui veulent le devenir

Primes modiques, particulièrement pour les jeunes

Pas d'augmentation de primes avec les changements d'âge



POUR VOUS INFORMER: entraide.ca ou appelez-nous au 514-849-2233

Le Patriote



Journal édité par la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal 82, rue Sherbrooke Ouest, Montréal (Québec) H2X 1X3 Téléphone : 514 843-8851

Vous avez des suggestions ou des commentaires à nous faire ? Communiquez avec nous par la poste ou par courriel à l'adresse journal@ssjb.com.

Dépôt légal : 3° trimestre 2016. Bibliothèque et archives nationales du Québec. Reproduction autorisée avec mention de la source **Directeur et rédacteur en chef** Jean-Pierre Durand

Mise en pagePierre Dagesse

Ont collaboré à ce numéro par des textes, des illustrations ou autrement :

Marie-Anne Alepin, Xavier Barsalou-Duval, Mathieu Breton, Didier Calmels, Pierre Dagesse, Élaine Des Lauriers, Philippe Dujardin, Jules Gagné, Christian Gagnon, Jocelyn Jalette, Josiane Lavallée, Maryse Laurence Lewis, Monique Paquette, Guy Raynault et Guy Sévigny.

PROCHAIN NUMÉRO : 1^{er} décembre 2016 DATE DE TOMBÉE : 18 novembre 2016



SSJB SSJ	B S	SYB SSYB SSYB SSYB SSY	B SSJB	OUI, je suis indépendantiste et j'encourage la Société!
	•	Membre ordinaire	10\$	Nom Prénom
	0	Membre étudiant	5\$	Adresse
		Membre adhérent (Service d'entraide)	2\$	
	b	Membre à vie	200 \$	Téléphone Date de naissance
medical Control	3	Membre à vie (60 ans et plus)	100 \$	Courriel SSJB SSJB Profession B SSJB
1	6	Don à votre discrétion	\$	Signature
		LAAAAA		Retourner avec votre paiement à : SSJB, 82, rue Sherbrooke Ouest, Montréal, Québec H2X 1X3